SEANCE DU 17 MAI 2016.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET-BEKAERT, M.A.EVEN, Echevins;
M.M. R.BIREN, G.MEDINGER, G.SCHUSTER, R.MULLER, B.DAXHELET, Mme CHARLIER -GUILLAUME, M.M. X.KROELL, D.LAFORGE, Mme I.CHAMPLUVIER, M. K.MITRI, Mme J.DENIS, M.M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M.M. Y.SCHOPPACH, J.DECHAMBRE, M.LAQLII, D.KARENZO, Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

M. le Président ouvre la séance publique dix-neuf heures et huit minutes.

+ + +

M. DEFLANDRE entre en séance

+ + +

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Travaux – Réalisation d'un fonçage de canalisations suite à la suppression du passage à niveau de Stockem. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON informe que les riverains de Stockem et d'une partie de Freylange seront invités à la salle européenne le lundi 23 mai 2016.

Monsieur DEFLANDRE explique la cause du fonçage. Il dit qu'à la base, Infrabel avait décidé de supprimer le passage à niveau au niveau de Stockem et de créer un passage sous voies, un passage inférieur pour les piétons. Il explique que dans le cadre de ce projet-là il a été demandé à la Ville de rabaisser le niveau de l'égouttage existant de 2-3 mètres pour pouvoir placer le passage sous voies. Il ajoute qu'il était demandé uniquement de redescendre le niveau, mais d'un point de vue technique ce n'était pas possible de réaliser seulement un rabaissement de canalisations étant donné que le débit qui passe dans cette canalisation d'un diamètre 1200 est de 1m^3 par seconde. Il poursuit en montrant la canalisation actuelle qui est entre la CV (chambre de visite) 11 et la CV 10, et explique que pour relier ces deux points-là, étant donné qu'il n'est pas possible de passer en égouttage traditionnel d'un point de vue délai et exécution, il a été décidé de réaliser un fonçage sous voies entre la CV amont et la CV aval. Au niveau de la réalisation, des travaux vont devoir être entrepris au mois de juin pour faire les deux fonçages aux deux extrémités du fonçage et réaliser le fonçage en tuyau de diamètre 1200. Et une fois ces travaux terminés, Infrabel terminera l'égouttage complet de la CV 1 à la CV D, et le raccord sur la CV existante pour by-passer les eaux et rendre libre la partie passage sous voies. Ensuite Infrabel pourra réaliser son passage sous voies. Il dit que dans le cadre de ces travaux il y aura également la réfection de certains trottoirs dans la rue de la Barrière, il montre une zone en Klinkers, et les autres zones seront en hydrocarboné avec la pause ponctuelle d'éléments linéaires dans cette zone et un élément linéaire pour contrebuter les trottoirs, ainsi que de temps en temps, là où cela s'avère nécessaire, des réfections ponctuelles de trottoir. Il informe que la durée des travaux est estimée à soixante jours ouvrables et qu'ils doivent débuter au mois de juin 2016 pour permettre à Infrabel de réaliser la pose de son passage sous voie au mois d'août 2016. Il dit que le travail du passage sous voie doit être réalisé en deux jours ouvrables en week-end et que le montant des travaux est estimé à 366.000 euros. La surveillance et la direction de chantier seront réalisées par le bureau d'études TPF Engineering et la coordination de sécurité et de santé doit encore être établie.

Monsieur BALON ajoute qu'Infrabel, dans le cadre d'un marché public, a adjugé l'ensemble du chantier à la Socogetra et que nous avons utilisé un article du cahier général des charges pour pouvoir utiliser la même entreprise, car c'était impossible de travailler avec deux entreprises différentes au même endroit pour quelque chose d'aussi spécifique. Il dit que c'est donc pour cela qu'on est reparti sur une offre de la Socogetra avec tout ce qui avait déjà été décidé en grande partie dans le cadre du marché Infrabel, et que ce sont des prix Infrabel que nous reprenons. Il dit que pour ce qui est des deux jours dont M. DEFLANDRE vient de parler, il y a un mois d'ici il pensait que cela se ferait le week-end du 15 août, mais tout semble indiquer qu'on va prendre un peu de retard et que ce sera sans doute le week-end du 22 août, donc une semaine plus tard que prévu, mais il propose d'attendre la réunion du lundi avec les riverains car Infrabel aura peut-être d'autres nouvelles. Il rajoute que la suite des opérations sera pour 2017 avec la liaison entre le bas de la rue de la Barrière et le parc à containers pour rejoindre ce qu'Infrabel est en train de faire, c'est-à-dire la liaison de la rue des Tilleuls à peu près à hauteur du parc à containers, on devra donc repartir vers Freylange.

+ + +

M. DEFLANDRE sort de séance

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/16-1229 et le montant estimé du marché "Réalisation d'un fonçage de canalisations suite à la suppression du passage à niveau de Stockem", établis par l'auteur de projet, TPF Engineering S.A., Boulevard d'Avroy, 68 bte 0011-0013 à 4000 LIEGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 370.000,00€ 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation d'une seule entreprise, conformément à l'article 26, § 1, 1° f de loi du 15 juin 2006.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015/20154015.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

+ + +

Mme la Conseillère Myriam WILLEMS entre en séance

+ + +

1. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, le STP, réhabilitation des chaussées reliant les entités de la Ville d'Arlon, pour l'année 2016. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON présente Monsieur GASCARD, Commissaire-Voyer qui est assisté par Monsieur SAUVAGE. Il rappelle que lors de l'élaboration du budget, la Ville d'Arlon a prévu une somme d'un million et demi d'euros à répartir sur trois années (500.000 euros cette année-ci (et la même somme en 2017 et encore la même en 2018) pour améliorer les liaisons entre les

villages. Cette opération avait déjà été faite au cours des années précédentes sauf en 2015, et il présente les quatre rues qui ont été choisies :

1) *La rue Henri Blondel à Waltzing parce que nous avons déjà fait la première partie, celle qui démarre des terrains de football et la troisième partie, celle qui vient de Clairefontaine, il reste donc la partie du milieu à faire.*
2) *La rue Heiderwee à Barnich, parce que suite à la suppression des passages à niveau etc… il y a des nouvelles habitudes qui se sont créées et la rue est en très mauvais état.*
3) *et 4) La rue de Lagland à Udange, avec la rue du Château Barbanson à Udange, car si on prend la rue qui mène à Virton, on a démarré de la route de Virton vers le village d'Udange et il restait un bon kilomètre à faire pour arriver au cœur d'Udange.*

Ces travaux de voiries qui sont présentés ici sont des travaux complémentaires à ceux qui ont déjà été faits. Pour l'année prochaine, il dit qu'il attend les suggestions, mais il y a une rue qu'il faut vraiment refaire en 2017, c'est la rue de la Papeterie. Il dit que les autres idées sont les bienvenues.

Monsieur GASCARD, à l'aide de photos, présente la première rue à Barnich qui est la rue Heiderwee. Il explique que cette rue a subi de nombreuses dégradations suite à l'installation de plusieurs impétrants et qu'elle est surtout abîmée en surface. L'idée est de fraiser en triangle des éléments linéaires pour ne pas surcharger et rehausser la voirie, et de venir poser un nouveau revêtement sur l'ensemble du tronçon pour renforcer la voire et donner une harmonisation totale au revêtement. Il passe ensuite à la rue Henri Blondel à la sortie de Waltzing vers Clairefontaine. Il dit que cette voirie est en très mauvais état et extrêmement fissurée et faïencée, avec quelques nids de poules. Les travaux sont donc plus conséquents et on travaille un peu comme à la rue de la Platinerie à la sortie de Bonnert (projet sur lequel ils travaillent également et qui est en cours de passage administratif) : il explique qu'il faut placer des bandes de contre-buttage de part et d'autre de la voirie, vu que la voirie est assez circulée, et en l'élargissant un peu on évite que des gens mordent dans l'accotement lorsqu'ils se croisent. On pioche le revêtement existant pour l'incorporer à la fondation existante et ainsi la renforcer et on vient poser entre les deux de nouvelles couches d'hydrocarboné. Quelques éléments ponctuels sont ainsi traités, notamment dans le tournant sur le dessous où il y a un problème d'écoulement des eaux : les eaux dans le tournant côté gauche en venant de Waltzing n'arrivent pas bien à s'écouler, donc on remplace la traversée et on place des drains en côté de voirie. Il aborde le troisième élément à Udange, la rue de Lagland et rue du Château Barbanson. il dit qu'à cet endroit il y a des nouvelles constructions et qu'on place des filets d'eau de part et d'autre de la voirie pour récolter les eaux des riverains, et qu'ensuite à partir de la sortie du village jusqu'à la station de pompage de la SWDE on vient placer des bordures. A l'intérieur du village c'est la même technique que pour Barnich, on fraise au niveau des éléments linéaires et on vient placer un nouveau tapis. A la sortie du village on fait un piochage et on vient remettre de nouvelles couches de revêtement, car à la sortie du village à Lagland, la voirie est en mauvais état et sur la rue du Château Barbanson l'état de la voirie est catastrophique, donc on procède à un remplacement jusqu'à la fondation. Le coût total des travaux est de 594.295 euros TVA comprise, il estime qu'on devrait être dans le budget, malgré que l'enveloppe budgétaire prévue soit de 500.000 euros.

Monsieur MAGNUS voudrait expliquer l'avis défavorable du Directeur financier suite à l'avis de légalité qui lui a été adressé. Il explique que la différence, le solde (s'il y en a un) entre les 594.295 € et les 500.000 € sera repris sur l'entretien extraordinaire des voiries.

Monsieur MEDINGER demande à ce qu'on projette à nouveau la rue Heiderwee et demande ce que représentent les fers à cheval qu'on aperçoit sur la photo. Il pense que la rue Heiderwee se présente en une seule ligne droite.

Monsieur GASCARD explique qu'on fait la remontée allant vers le chemin de fer, qui a été condamnée. La partie qui va vers le chemin de fer qui est toujours accessible et la partie qui remonte le chemin de fer qui a été condamnée.

Monsieur MEDINGER dit qu'ils font trois rues et qu'il s'agit de la rue de la Halte, la rue Am Heck et la rue Heiderwee. Il demande si à l'extrémité de la rue Heiderwee, ils ne dépassent pas le chemin de fer, s'ils ne font pas la montée.

Monsieur GASCARD répond que non. Il dit qu'il y a eu un remplacement d'égouttage et il y a une bande d'1m50 de large qui a été réparée mais qui s'est tassée. Il ajoute qu'il y a un débord de deux à trois centimètres, et maintenant qu'elle est compactée correctement on pourrait retrouver un profil qui serait correct. Il dit que si on voulait vraiment refaire le village et le centre de manière plus complète, on sort du cadre de l'entretien de voirie. Le projet serait très intéressant mais aussi beaucoup plus onéreux.

Monsieur MEDINGER acquiesce et précise que ce qui est important c'est de refaire les voiries là où il y a eu des tranchées de raccordements pour les constructions des impétrants. Il demande également si on pourrait veiller au nom correct de la rue qui est la rue Henri Le Blondel, fils d'Ermesinde, pour une question de toponymie.

Monsieur BALON confirme et ajoute qu'il ne s'agit pas de la rue Brabanson mais Barbanson. Il ajoute qu'on va ajouter Am Heck et la Halte, et remercie de la précision. Il rappelle que la suppression d'un passage sous voies a fait changer les habitudes dans Barnich et qu'on prend maintenant l'autre passage, c'est pour cette raison que cette boucle a été faite.

Monsieur LAFORGE remercie le Collège d'avoir mis deux rues en rénovation et s'adresse à l'auteur de projet ; il demande par rapport à la rue de Lagland si on commence bien à la fin du village et voudrait savoir si on se réfère bien aux dernières maisons à la jonction entre la rénovation déjà existante plus ou moins, aux alentours du numéro 27.

Monsieur GASCARD répond qu'il s'arrête à la limite du plan de secteur pour anticiper de nouvelles constructions de part et d'autres.

Monsieur LAFORGE ne comprend pas pourquoi on s'arrête là car on s'arrête après les maisons alors que la rue est déjà abîmée auparavant sur la rue de Lagland.

Monsieur GASCARD répond que c'est beaucoup plus loin et qu'on part du cimetière jusqu'à la station de pompage.

Monsieur LAFORGE demande si la partie située au carrefour au niveau de la comice agricole est rénovée également, ce à quoi M. GASCARD répond que oui.

Monsieur LAFORGE souligne le charroi assez important qui emprunte cette voirie qui est une zone de déviation ou de raccourci empruntée par de nombreux camions et parfois même des convois exceptionnels assez importants. Il voudrait s'assurer que le contre-buttage qui est tout au long de la rue de Lagland est suffisamment résistant par rapport à ce charroi important et au poids des différents véhicules qui vont l'emprunter. Et est-ce-que l'assiette de la rue va résister car cette rue a été fort abîmée par ce passage et est dans un sale état. Il voudrait avoir confirmation qu'au niveau de la qualité des matériaux utilisés et de l'épaisseur de la voirie ce soit bien résistant pour les prochaines années.

Monsieur GASCARD précise qu'il s'agit de bordures en béton coulé, ce qui est extrêmement résistant, c'est ce qu'on place sur les routes régionales, et en plus c'est une bordure de 15 donc il n'y aura aucun

problème. Il dit qu'au niveau de la profondeur, on rehausse la voirie d'une bonne dizaine de centimètres, cela signifie qu'on va encore augmenter sa portance, et le fait de malaxer l'hydrocarboné avec la fondation existante renforce ce qui est existant. Il ajoute que de plus ils font un reprofilage et un compactage.

Monsieur LAFORGE ajoute qu'au niveau du croisement ce n'est pas toujours évident. Les voitures et les engins assez importants vont sur le côté et d'office la voirie est craquelée sur toute la bordure au moins jusqu'à la station de pompage.

Monsieur BALON revient sur d'autres parties qu'ils ont refaites il y a sept ou huit ans et qu'à l'exception du point bas, en général elles ont bien tenu. Il ajoute que pour cette partie-ci il n'y a pas de raison que cela ne tienne pas, surtout qu'elle va être contre-buttée.

Monsieur SAINLEZ a une crainte à émettre au niveau de la rue Henri Le Blondel, et au fait qu'on veut élargir l'assiette existante.

Monsieur GASCARD répond que non. Il ajoute qu'ils font en fait le même système qu'à Bonnert. Il explique que la partie noire de l'hydrocarboné reste constante, on ne la change pas et c'est en utilisant les bandes de contre-buttage qu'on augmente la zone revêtue. Ce qui fait qu'en général les gens ne circulent pas sur ces zones-là et restent sur la zone hydrocarbonée et ne débordent qu'au moment des croisements. C'est quelque chose qu'ils utilisent beaucoup dans la commune de Vaux-sur-Sûre avec de très bons résultats.

Monsieur SAINLEZ connait très bien cette route-là et précise que ce sentier est souvent emprunté par des VTT, des sportifs en tout genre et des gens se promènent pour aller vers le Chemin de Dèle et de Clairefontaine. Mais il constate que déjà aujourd'hui ce chemin est un itinéraire de délestage d'Arlon, le matin et l'après-midi. Il est d'accord avec le fait que les trous doivent être réparés et que la route doit être refaite, notamment au niveau d'un des virages qui est régulièrement inondé, mais sa crainte est que si ceci est refait en élargissant au niveau du contre-buttage, ceci favorise encore plus les conditions de délestage d'Arlon, comme par exemple avec le carrefour de la Spetz à Arlon vers Steinfort le matin et l'après-midi. Il pense que la situation deviendrait alors dangereuse sur cette route. Il insiste sur le fait de faire attention à ne pas ancrer un boulevard et quelque chose qui reste difficile pour le croisement, notamment pour sécuriser tous les gens qui passent par-là et qui ne sont pas motorisés.

Monsieur GASCARD répond qu'ici on a toujours une voirie de 4m60 en comptant les bordures et que cela reste extrêmement faible.

Monsieur BALON ajoute que la crainte est fondée mais qu'elle est générale entre tous nos villages. Et même dans des liaisons entre deux villages où en principe on ne va pas travailler au Grand-Duché de Luxembourg, comme la liaison Toernich-Udange où nous avons fait un chemin réservé soit aux engins agricoles, soit aux cyclistes – piétons – personnes à cheval, et ajoute qu'il y a beaucoup de voitures qui, malgré tous les panneaux, empruntent cette liaison-là. Il dit qu'on ne sait rien faire et ajoute que si on ne met pas des bandes de contre-buttage, on a encore des situations beaucoup plus difficiles. Il prend l'exemple d'un bon nombre de personnes qui prennent le chemin de Dèle et qui percutent le petit parapet de pont juste en dessous, qu'il faut ensuite réparer.

Monsieur SCHUSTER demande si on fait des bordures de stabilisation le long de toutes ces routes parce que bien souvent ces routes s'affaissent et on met alors du gravillon pour essayer de compenser. Et lorsque les véhicules se croisent sur ces routes, bien souvent il y a un véhicule qui doit se mettre dans la pelouse. Donc il préconise que l'on place des bordures de stabilisation comme on a fait pour la descente de la rue de l'avenue du Luxembourg vers Clairefontaine, on a mis des bordures de stabilisation et il

n'y a plus d'effondrement de la chaussée. Particulièrement à la rue Le Blondel, il connait très bien l'angle droit où il y a régulièrement de l'eau, des flaques d'eau, et où les véhicules doivent se déporter et rouler dans les gravillons ou dans l'herbe, ça lui parait donc indispensable de mettre des bordures de stabilisation.

Monsieur BALON répond qu'ils essayent d'en mettre un maximum.

Monsieur SCHUSTER ajoute qu'on en mette partout et que ces bordures de stabilisation sont le gage de longévité des voiries.

Monsieur BALON répond qu'il faut trouver les budgets et que l'entretien des fossés doit être fait en parallèle, car si on met une bordure en béton et qu'on laisse l'herbe remonter dessus c'est une pure perte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2016-237 (MT-AO/16-1230) et le montant estimé du marché "Entretien de voies de liaison 2016", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques, Infrastructures routières et cours d'eau Zone Est, Chaussée d'Houffalize, 1B à 6600 BASTOGNE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 491.154,20 € hors TVA ou 594.296,58 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative tels que définis dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015/20154016;

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

2. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, le bureau ALTEMA. Agrandissement du réfectoire et de la cuisine de l'école du Centre. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

+ + +

Madame ROLAND du bureau ALTEMA entre en séance

+ + +

Monsieur BALON présente l'auteur de projet Julie ROLAND. Il informe qu'il y a deux problèmes, un manque de place au réfectoire de l'Ecole du Centre d'une part et d'autre part M. PERPETE a signalé un problème d'AFSCA et de cuisine à l'Ecole du Centre. Il précise que l'AFSCA est de plus en plus exigeant et difficile et qu'il faut donc se mettre à leurs normes. La Communauté française, dans le cadre de programme prioritaire des travaux pour la partie scolaire uniquement, a décidé de nous donner un subside de l'ordre de 88%.

Madame ROLAND présente le projet d'extension du réfectoire et de la cuisine de l'Ecole du Centre à Arlon. A l'aide de plans projetés, elle précise qu'au niveau du projet on va revoir l'ensemble du bâtiment mais que deux interventions majeures se dégagent : c'est l'extension du réfectoire - partie gauche du plan, et les travaux d'extension de la cuisine - partie droite du plan. L'idée est d'avoir un réfectoire plus vaste pour accueillir

plus d'élèves, avec un élément vitré sur la gauche et un apport de lumière important, en même temps qu'on enlève la structure de la façade existante pour dégager un maximum d'espace afin de l'aménager judicieusement. Il y a une partie en dessous pour le réfectoire, l'idée étant que celui-ci puisse être utilisé de manière polyvalente, en installant des coulissants et un mobilier complémentaire pour des espaces d'études ou d'activités extrascolaires par exemple, pour que le réfectoire puisse être utilisé en plus des temps de midi. Sur la partie de droite, sera réagencée la cuisine avec l'extension indiquée dans le slide précédent, on y retravaille un espace de réception-livraison pour tout ce qui est nourriture pour la cuisine, avec une série de chambres froides. Elle précise que tout cela a été étudié du point de vue de l'AFSCA, ainsi que tout ce qui est circuit propre et sale. En même temps on recrée un espace porche pour l'accès du personnel communal au réfectoire. Elle ajoute que le réfectoire du personnel communal est également ouvert largement pour profiter de l'ensemble de l'espace puisqu'actuellement nous avons simplement deux portes. On profite donc d'amener un maximum de lumière et d'espace dans le local. Les travaux sont subsidiés à hauteur de 85%, et c'est surtout la partie dédiée à l'école, donc le réfectoire qui est concernée, car la partie concernant la partie réservée au réfectoire du personnel et aux cuisines n'est pas subsidiée. Elle montre une série de coupes sur le plan qui démontrent qu'on travaille sur quelque chose d'assez vitré au niveau du réfectoire avec une prise de lumière en hauteur afin d'amener de la lumière naturelle dans le bâtiment. On remarque ce qui est envisagé au niveau du réfectoire, ainsi que la coupe reprenant tout ce qui est chambres froides, réserves etc… pour la cuisine. Elle montre un zoom de ce qui est envisagé pour la cuisine, où on voit en bas à droite l'espace réception-livraison avec les chambres froides et réserves et un espace poubelles extérieur. Il y a également la légumerie, et à droite un vestiaire afin que le personnel puisse se changer, et ensuite la cuisine chaude avec la laverie qui répondent aux normes de l'AFSCA. Elle montre une perspective de ce que cela donnera et compare avec la situation actuelle, puis elle fait remarquer l'intervention au niveau du réfectoire et au niveau de l'entrée du réfectoire du personnel. Elle donne ensuite quelques données : on envisage un lot général pour tout ce qui est démolition, gros œuvre fermé, parachèvement et abords ; et un lot deux qui s'occupera exclusivement des équipements de cuisines puisqu'une partie est récupérée, mais avec la vétusté de certains équipements il faudra en rajouter. On arrive à un montant de 764.886 euros HTVA (842.379 euros TVAC) et une durée d'un an de travaux est envisagée.

Monsieur BIREN s'inquiète de ce qui se passera pendant la durée des travaux.

Monsieur TRIFFAUX répond que pour le moment ce n'est pas facile car la plupart d'entre eux mangent sur place, soit des repas chauds soit des tartines avec potage. Et ceci se fait en plusieurs services à la fois dans le réfectoire et dans un pavillon qui est situé au fond de la cour pour les maternelles, et également dans la salle de gymnastique qui donne sur la cour directement et au balcon de celle-ci. Il précise que tout agrandissement du réfectoire est une bonne chose et que pour la partie école cela s'avère vraiment nécessaire. Mais il reconnait que, certainement, ce sera difficile pendant une année. Il dit qu'il faudra trouver une solution pour la localisation des repas et qu'on utilisera alors toutes les salles qui sont disponibles dans le périmètre, comme par exemple la salle YSAYE qui n'est pas utilisée pour le moment. Il y a aussi une salle de gymnastique en sous-sol qui donne sur la place des chasseurs ardennais, mais ce serait plus compliqué il vaudrait mieux l'éviter… il dit qu'on n'est pas encore à ce stade et donne la parole à Monsieur Perpète pour la situation sur les cuisines.

Monsieur PERPETE signale que la production des repas pendant les travaux est un problème fondamental et dit que ce qui est envisagé dans les prochaines semaines c'est de pouvoir trouver un autre endroit, peut-être près du bloc Milan par exemple, où on pourrait regrouper le matériel et le personnel provisoirement. Il ajoute qu'on a tout de même une petite expérience puisque l'année dernière on s'est trouvé pendant six ou sept mois

avec la cuisine des Restos du Cœur qui était en travaux, et on avait utilisé en partie l'ancien corps de droite près de la caserne et loué un conteneur ; cela s'était bien passé mais évidemment ce n'était pas le même débit. La première idée ici serait de trouver un endroit où on pourrait continuer à cuisiner avec notre personnel. La deuxième possibilité s'avère plus compliquée et consisterait à répartir dans les trois autres cuisines que nous avons, avec notamment celle du Resto du Cœur, celle des crèches qui est toute nouvelle à côté, avec des horaires décalés, et celle du CPAS. Cela reste à voir car aucun contact n'a été pris on n'en est encore nulle part. La dernière solution en dernier recours, car nous ne le souhaitons pas, serait de suspendre la production de repas et de passer provisoirement par un prestataire extérieur, mais on n'aurait pas la même chose pour le même prix.

Monsieur TRIFFAUX rappelle que la cuisine centrale ne fait pas que les repas pour l'Ecole Communale du Centre, mais elle les prépare pour nos seize implantations fondamentales, et les repas partent de là pour toutes nos écoles.

Monsieur BALON signale que pour le programme prioritaire des travaux qui nous donne 88% de subsides, la demande est que les résultats d'adjudication soient transmis à la Communauté Française, à la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le 31 décembre pour 2016. Les contacts qu'il a encore à Bruxelles dans l'un ou l'autre Conseil d'administration, semblent prouver qu'il n'y aura pas d'argent pour ce projet au mois de mars 2017 comme ça devrait être fait, et il pense que nous aurions vraisemblablement l'argent en mars 2018, ce qui nous laisse un an et demi pour nous retourner même si on a les résultats d'adjudication avant le 31 décembre.

+ + +

Madame ROLAND du bureau ALTEMA sort de séance

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-AO-AOO/16-1213 et le montant estimé du marché "Extension du réfectoire et de la cuisine de l'Ecole du Centre", établis par l'auteur de projet, Altema Architecture scprl, Rue de Lenclos, 85B à 6740 Etalle. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 764.886,92 € hors TVA ou 842.330,78 € 6 et 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir comme mode de passation du marché l'adjudication ouverte pour le lot 1 et l'appel d'offres ouvert pour le lot 2.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative (pour les 2 lots) et d'attribution (pour le lot 2) tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De solliciter une subvention pour le lot 1 de ce marché auprès de l'autorité subsidiante, la Fédération Wallonie Bruxelles, Boulevard Léopold II à 1080 BRUXELLES dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 722/723-60/20167010.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

3. C.P.A.S. : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2015.

Madame NEUBERG précise que les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2015 ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble du Conseil de l'Action Sociale le 20 avril dernier. Elle signale quelques chiffres importants et attire l'attention du boni sur l'exercice cumulé de 1.032.000 euros, et explique la grande masse exclue des allocations du chômage qui avait été annoncée, ce qui fait que 16 familles ont été accueillies au CPAS en plus des personnes que nous aidons déjà chaque année. On constate que contrairement à d'autres communes qui ont subi cette démarche, le CPAS d'Arlon, au même titre que d'autres communes de Wallonie, n'a pas eu trop d'impact. Elle souligne le fait qu'au cours de cette année 2015, 400 familles en moyenne sont aidées par le CPAS et cela représente 198 agents qui sont employés par le CPAS d'Arlon, ce qui fait la deuxième administration en matière de services publics sur la Ville d'Arlon. Elle précise que le CPAS ne s'adresse pas seulement aux plus démunis, mais aussi à d'autres personnes comme la maison de repos, un service pour les repas à domicile, un service du lavoir l'Arlonette, un service d'aides sociales qui permet de disposer d'une allocation de mazout de chauffage pour ceux qui ont un revenu moindre etc… et justifie que le CPAS est bien un service public qui peut aider tout le monde. Elle ajoute qu'en dix ans le budget du CPAS a évolué de 82% et que le CPAS contribue au bien-être de davantage de personnes. A son sens, les grands moments de 2015 sont les prévisions des personnes qui allaient être exclues ou sanctionnées des allocations de chômage, ce qui représente seize familles en plus. Le deuxième moment était au 1er mars le début de la dernière phase des travaux de la résidence de la Knipchen qui était un projet mis en place depuis 2008. Le troisième point est la mise en place de la cellule 'jeunes' au 1er septembre, ce qui est important car sur les 400 dossiers d'aide mensuelle, 100 jeunes sont aidés par le CPAS, 50 étudiants, 22 personnes en insertions, ce qui représente 1 sur 4, et par rapport au RIS 1 sur 3, donc la mise en place de cette cellule fait que trois assistants sociaux sont dédiés à cette tranche d'âge 18-24 ans, c'est une belle réussite. Le point quatre est la journée 'portes ouvertes' qui a eu lieu au CPAS pour essayer d'arrêter ces 'à priori' sur les services du CPAS, les personnes ont été impressionnées de tous les services rendus, ce qui redonne un peu plus de crédit à cette institution. Elle cède la parole à Madame Chantal THIRRY, Directrice financière au CPAS d'Arlon.

Madame THIRRY présente les comptes annuels du CPAS d'Arlon pour l'exercice 2015 : autant le budget est un acte politique majeur qui prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses du CPAS autant les comptes annuels reflètent la réalisation des décisions prises par tous les organes délibérant du CPAS. Il se compose du compte budgétaire, du bilan, du compte de résultats et de la synthèse analytique. Au niveau de la comptabilité budgétaire, il y a deux résultats qui apparaissent : le résultat budgétaire qui représente les droits constatés nets moins les dépenses engagées. Et le résultat comptable de l'exercice c'est les droits constatés nets moins les dépenses qui sont payées au 31 décembre. Si c'est positif on aura soit un boni budgétaire soit un boni comptable, et si c'est négatif on aura soit un mali budgétaire ou un mali comptable. Au niveau des droits constatés net du CPAS nous sommes à 14.019.481,41 euros, les engagements dépenses de 12.986.655,75 ; ce qui fait un résultat budgétaire cumulé de 1.032.824,66. Ce résultat budgétaire va remplacer le boni présumé qui a servi à équilibrer le budget 2016 du CPAS malgré une intervention communale qui a augmenté de 1%, soit 33.000 euros plus ou moins. Donc le boni présumé va être remplacé par le boni réel, ce qui va faire une modification budgétaire de 715.289 euros. Par rapport au budget final de 2015, on s'est interrogé pour voir d'où provenait ce boni, au 1er janvier 2015 on avait des chiffres sur les familles présumées être exclues des allocations de chômage et l'ONEM avait présumé qu'il y aurait 18 isolés et 12 familles qui seraient censés être exclues du droit des allocations de chômage, ce qui laissait présager que le nombre de personnes qui n'auraient plus droit à ces allocations de chômage augmenterait encore au cours de l'année 2015. Ce qui représente au départ des dépenses non effectuées 930.000 au niveau de l'aide sociale et 313.000 au niveau de la Maison de repos, et des recettes non réalisées en global de

585.000, ce qui représente par rapport aux prévisions budgétaires un boni de 1.033.000 euros. Le résultat comptable est de 14.019.000 au niveau des droits constatés, et les imputations à 12.132.000 le résultat comptable est 1.186.000. La différence entre le résultat budgétaire et le résultat comptable étant les crédits reportés de 156.000 qui sont passés en février. Au service extraordinaire, les droits constatés nets pour 3.107.000, les engagements pour 4.169.000, ce qui fait un mali budgétaire d'1.062.000 mais qui relèvent principalement du fait que lorsqu'on a clôturé le compte 2015, on n'avait pas encore le montant des emprunts et les subsides pour la troisième phase des travaux qui représente 750.000. On constate les droits des subsides et emprunts et une partie pour le Centre d'accueil de jour, et ce sera équilibré. Au niveau des dépenses, c'est tous les services confondus, l'évolution des dépenses du personnel, on augmente de 3,48% en 2014 et 2015, principalement l'évolution barémique, des contrats de remplacements, des agents qui avaient été nommés au cours de l'année 2014 et dont l'impact au niveau des traitements s'est marqué sur l'année 2015. Lorsqu'on voit en 2013-2014-2015, la grande augmentation au niveau des prêts du personnel c'est dû à la suppression des réductions comme les APE, car on était obligés d'imputer l'intégralité des dépenses, et en contrepartie on mettait des recettes qu'on ne décaisse pas. Donc au niveau des cotisations patronales au lieu d'avoir 5.86 par exemple de cotisations en 2013 maintenant on paie du 28, ce qui fait que la masse salariale a augmenté, même si il y a une recette de l'autre côté. Au 1er janvier 2017, il y aura une réorganisation des 'aides à l'emploi', au niveau du secteur public local les APE représentent à peu près 22,50 % des travailleurs, au niveau du système actuel des APE, on a une prime par point, d'environ 3.000 euros en 2015 et en plus on bénéficie d'une réduction de cotisations patronales. Au 1er janvier 2017 on aura une dotation des pouvoirs locaux consacrée au financement des rémunérations, il n'y aura alors plus de réduction, et en plus cela devra être décaissé puisque la dotation va maintenant représenter le montant des primes et des réductions des cotisations patronales … Ce qui va poser un problème, car dans l'ancien système APE l'année de référence pour le volume global de l'emploi, où on pouvait bénéficier des APE pour autant qu'on ait gardé le volume de l'emploi, l'année de référence était de 2003. Donc sur treize ans cela a beaucoup augmenté et maintenant ils sont en train de voir s'ils reprennent le volume de l'emploi pour l'année 2015 ou la moyenne des trois dernières années, et on sera fixés à la mi-juin. Si on descend en-dessous de ce nombre d'agents APE, on sera alors sanctionné. Par exemple au 31 décembre 2015, le CPAS d'Arlon comptait 212 points APE, ce qui fait une recette de 603.000 euros, on a une autorisation de base et des autorisations spécifiques et le montant de la réduction des 'groupes cibles' était de 385.000, on avait 67 personnes pour 50 équivalents temps plein. Actuellement on a pour les autorisations de base, 180 points APE, on peut alors avoir 180 agents à 1 point ou on peut en avoir 50 et maximaliser les points. Si par exemple on a dans une maison de repos où on a du personnel de soin qui doit être remplacé parce qu'il y a des malades etc… on doit garder des normes, on remplace sous statut APE ce qui nous permet de bénéficier des réductions de cotisations patronales. L'évolution du nombre de personnes engagées sous statut APE en moyenne par an depuis 2010, on est passé avec le même nombre de points, à part une autorisation spécifique en 2014, où on est passé de 32,94 équivalents temps plein à 49,50 équivalents temps plein, et où on les a engagé pour pouvoir effectivement bénéficier des réductions de cotisations patronales. Après, ce sera une enveloppe fermée qui sera normalement indexée faisant partie de la catégorie 5 des dépenses de la Région Wallonne, mais cela ne tiendra pas compte des évolutions barémiques. Lorsqu'on bénéficie directement d'une réduction de cotisations patronales quelque soit le grade, on bénéficie d'une réduction sur le montant brut par rapport aux cotisations, et là ils n'en tiendront plus compte. Engagement de nouveaux agents pour remplacer soit des agents en maladie, si on a du personnel nommé qui est malade il faudra alors payer le remplaçant et l'agent sans avoir pu bénéficier de cette réduction de cotisations patronales. De plus, l'enveloppe sera impactée par toutes les mesures prises par le Fédéral, et il n'y aura plus de redistribution vers les Régions, puisque l'enveloppe n'augmentera pas. On pourra peut-être demander une augmentation du montant de l'enveloppe puisque le système des points APE n'existera plus. Ils ont bien insisté sur le fait que les évolutions

barémiques ne seront donc plus prises en compte, ni les remplacements, et qu'ils ne sont pas là pour financer un secteur mais pour maintenir l'emploi, c'est pour cela qu'ils vont changer l'année de référence. On diminue les frais de fonctionnement du CPAS et cela représente 7,72% des frais de l'ensemble du budget, cela est dû principalement au fait que l'on n'a pas consommé de trop dans nos établissements cet hiver puisqu'il n'a pas été trop froid, sans oublier le fait que la nouvelle résidence est bien isolée. Au niveau des repas à domicile, on est assujetti à la TVA pour bénéficier de la déduction TVA au niveau des travaux dont les montants sont imputés hors TVA. Les dépenses de transfert, il s'agit de tout ce qui concerne l'aide sociale, on diminue le montant par rapport à 2014 et 2015, de 1,59 %, or on attendait des chiffres autres, et si au niveau des dépenses de transfert les articles 60 vont doubler les contrats, les bénéficiaires de revenus d'intégration qui sont engagés sous contrat article 60, bénéficient donc des réductions de cotisations patronales de 0,06%, maintenant on doit aussi imputer les cotisations patronales et on bénéficie de réductions, mais tout ce qui est contrat article 60 et réductions n'apparaissent pas dans les dépenses de personnel parce qu'on considère que c'est de l'aide sociale. C'est pour cela que, si on retire pour comparer aux aides précédentes, on obtient les cotisations depuis 2014 où les réductions de cotisations patronales étaient reprises dans les dépenses de transfert. Au niveau du revenu d'intégration, on voit qu'on augmente de 120.000 en 2015. On diminue beaucoup au niveau de la loi de 65 pour bénéficier des protections subsidiaires, comme tout ce qui est candidats réfugiés politiques etc… où en 2011 on était encore à 737.000 euros et maintenant on est à 254.000 euros, qui correspond à une volonté du Gouvernement à accélérer toute la reconnaissance des statuts et qui a traité les dossiers beaucoup plus rapidement. Et là on a déjà 120.000 de différence. Au niveau du nombre du revenu d'intégration on augmente un peu, et si on compare les dépenses de revenus d'intégration où on passe de 2.060.000 à 2.183.000, on a augmenté aussi les dépenses dans le cadre de l'article 60, c'est-à-dire que s'il n'était pas sous article 60, nos dépenses dans le revenu d'intégration seraient beaucoup plus importantes. On voit qu'on augmente un peu le nombre de mois des personnes qui sont mises à l'emploi. Le taux en aide sociale, fonction 831, si on compare le taux de couverture des dépenses par les recettes, on obtient en 2015 89,11% qui proviennent principalement d'une augmentation du remboursement des revenus de l'intégration qui était augmenté de 5% pour toutes les catégories fin 2013. Les dépenses de transfert en article 60, le taux de couverture est à peu près de 65,53 %, ce qui veut dire qu'on se rend compte de plus en plus que les personnes engagées sous article 60 ne sont pas prêtes à l'emploi, elles doivent d'abord passer par une période d'adaptation et d'insertion sociale avant de faire une insertion socioprofessionnelle. Ce qui crée un coût pour le CPAS, 35% reste à charge du CPAS dans le cadre de l'engagement de ces personnes sous article 60. Au niveau de tout ce qui est nouvelle législation, chômage etc… il y aura un impact différé sur les CPAS, on se demande d'ailleurs où sont passés les gens qui ont été exclus, et l'ONEM ne donne pas les chiffres car il parait qu'il y a des communes qui ont eu un gros impact mais nous pas du tout, peut-être parce qu'on est frontalier et avec le fait que les gens travaillent au Grand-Duché, avec les flux de la banque Carrefour etc… Il y a eu un article dans la presse sur l'augmentation très importante des indemnités de maladie en 2014, et elle devrait être encore plus importante en 2015, et il y aurait une recrudescence de la demande pour des allocations pour handicapés, ce qui pourrait peut-être aboutir à un impact retour vers les CPAS. Mais ici on parle essentiellement de la loi sur les fin de droit aux allocations d'insertion, on y a droit pendant trois ans, à la différence avec une allocation de chômage à laquelle on a droit par rapport à ses études, et non pas parce qu'on a travaillé. Mais il y a eu d'autres mesures qui viendront impacter les finances des CPAS et qui le font déjà, par exemple le stage d'attente qui est devenu un stage d'insertion professionnelle qui est passé de neuf mois à douze mois en 2012. Il y a une évaluation sur le comportement de recherche d'emploi pendant le stage d'insertion, les gens ne sont pas indemnisés mais ils sont convoqués et doivent montrer leurs recherches d'emploi etc… et s'il y a des évaluations négatives pendant le stage d'insertion, soit c'est le report des allocations d'insertion, soit le refus. Au CPAS d'Arlon, on a eu douze personnes dans ce

cas-là dans le courant de l'année 2015. Une fois qu'on a droit aux allocations d'insertion, on a des évaluations tous les six mois, et en cas d'évaluations positives on a la poursuite des allocations, ou en cas d'évaluation négative on a la perte des allocations. En 2015 il y a aussi les sanctions qui existaient déjà avant, des sanctions de moins de quatre mois (7 personnes), des sanctions de quatre mois et plus (27 personnes), et des définitives qui sont exclues définitivement des allocations de chômage (57 personnes). Il y a aussi une nouvelle mesure qui est entrée au 1er septembre 2015, c'est qu'il n'y aura plus de droit aux allocations d'insertion après 25 ans, c'est-à-dire qu'il y a un stage d'un an et si à 24 ans on n'est pas inscrit comme demandeur d'emploi, à 25 ans on n'a pas le droit aux allocations d'insertion, ce qui signifie qu'on sera demandeur d'emploi mais sans être indemnisé. Il y a une nouvelle législation aussi qui entre en vigueur, c'est qu'avant lorsqu'on avait 18 ans, on pouvait bénéficier des allocations de chômage, et maintenant si on quitte l'école avant 21 ans sans diplôme d'humanité ou de formation qualifiante, on ne pourra pas bénéficier du revenu de l'intégration avant 21 ans. En 2015 il y avait déjà deux personnes dans le cas. Il y a aussi des gens qui n'y auront jamais droit, s'ils sont refusés, à 25 ans ils n'auront jamais droit aux allocations d'insertion. L'évolution de la dette, on voit qu'on est passé de 315.000 en 2011 à 853.000 en 2015, c'est le montant des trois emprunts qui ont été contractés jusqu'à présent, un de deux millions, un de trois millions, et un de deux millions, il restera le solde qui devra être effectué. Il est à noter que le subside de 3.800.000 est considéré comme un emprunt par autorité subventionnant, c'est-à- dire qu'ils ne donnent pas l'argent comme capital pour payer les travaux, mais ce sont des emprunts qui sont faits avec la Région Wallonne, Belfius et le CPAS, avec les remboursements des charges d'emprunts et les prélèvements d'emprunt, et c'est considéré comme de la dette. Donc si on considère la dette propre au CPAS sans ces emprunts-là, on arrive à 596.000 et un taux de 4,59% des dépenses du CPAS. Les trois emprunts sont effectifs avec les charges d'emprunt tant en capital qu'en intérêt pour les trois emprunts et la charge d'emprunt est prévue en 2016 pour 393.121 euros. Au niveau des recettes, il y a principalement deux recettes : Premièrement, les recettes de prestations, donc les services payants du CPAS qui sont la Maison de repos, les repas à domicile et l'Arlonette, et où on augmente un peu tous les ans. Deuxièmement, les recettes de transfert, on prélève effectivement tous ce qui est subventions et interventions communales, les réductions de cotisations 'groupes cible' ; elles ont augmenté de 15,43% entre 2011 et 2015 mais ici il y a les réductions de cotisations patronales qui sont mises dans les recettes. Pour la Résidence de la Knipchen, on a des engagements pour 4.227.000, un droit constaté pour 4.013000, avec un déficit de 213.000. On passe donc de 485.000 à 213.000, alors que nos charges en 2011 on avait un déficit de 485.000 avec des charges annuelles de l'emprunt pour la construction à zéro en ne payant rien, et maintenant on a un déficit de 213.000 alors qu'on a des charges d'emprunt qui sont passées à 392.000 euros, et c'est toute une politique de requalification. Au niveau du 'Pré en Bulles', il y a un déficit de 33.000 euros qui représente une diminution du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau des repas de la Knipchen, on a un déficit de 130 euros mais il y a en même temps une dotation du fond spécial de 21.383 euros. Ce qui fait qu'on se redresse aussi c'est qu'au premier avril 2015, on est assujetti à la TVA donc on paie 6% de TVA sur les ventes et on déduit les 21 % sur le reste. Au niveau de l'Arlonette, un boni de 22.732 euros tout en sachant que le personnel qui y travaille sont tous des contrats article 60. Au niveau de la comptabilité générale, le bilan qui représente une photographie de la situation du CPAS au 31 décembre, il s'agit d'une valeur comptable et non de la valeur réelle des biens, l'actif égale le passif à 23.206.875 euros. Au niveau du compte de résultats, il prend au cours d'une période, soit toute la période, tant exercices antérieurs qu'exercices propres, et il va influencer les fonds propres du CPAS, et le résultat est de 427.239,20 euros. Le boni courant est à 424.991,08 et les principales charges courantes sont les frais de personnel et les dépenses d'aide sociale qui représentent à elles seules 10.500.000 euros, et les principaux produits courants sont les produits d'exploitation, les recettes de transfert et les subsides d'exploitation reçus et

récupérables dont l'intervention communale. Dans les opérations sans décaissement, les amortissements, les valeurs de terrains etc… sont en boni de 94.579 euros ce qui donne un résultat d'exploitation de 519.570,93 euros. Pour les résultats exceptionnels ce sont principalement les dotations en réserve, les non-valeurs etc… et présente un mali de 92.331 euros, ce qui donne un résultat de l'exercice de 427.239 euros qui va être injecté dans les fonds propres du CPAS.

Madame NEUBERG confirme qu'on va injecter le boni dans le prochain budget et signale que la réorganisation du paysage des aides à l'emploi fera en sorte que nous allons aussi tenter de minimiser mais surtout réutiliser une partie du boni pour investir dans le personnel et trouver une solution pour éviter l'aspect cotisation de régularisation. Ceci sera prévu dans la modification budgétaire fin juin qui sera soumise au Conseil communal et elle ajoute que cet argent servira à entrevoir de nouveaux projets.

Monsieur LACQLII pose la question concernant les demandeurs d'asile qui sont déjà positifs, si on sent déjà un impact sur le budget du CPAS.

Madame NEUBERG répond que, autant ils avaient prévu l'impact des exclus du chômage en 2015, autant en 2016 ils avaient prévu aussi cette alternative-là puisqu'il y a le camp de Stockem pour les demandeurs d'asile. Elle dit qu'aujourd'hui il y a une famille, un couple d'ingénieur industriel avec trois enfants qui ont trouvé un logement sur Arlon et à qui le CPAS a donné l'aide sociale. Elle dit que pour le prochain Comité du service social il y aura encore deux nouvelles demandes qui ont été faires récemment. Elle dit qu'on croyait qu'énormément de personnes allaient rester sur la commune d'Arlon, mais il y a déjà 70 personnes qui ont obtenu soit la protection subsidiaire, soit la régularisation et le statut de réfugié, mais pour le moment il y a un couple effectif en 2016 et ceci fait partie du budget 2016.

Monsieur GAUDRON fait remarquer l'impact des mesures sur les allocations d'insertion et souligne que maintenant un jeune qui a plus de 25 ans ne pourra plus bénéficier de ces allocations d'insertion. Il prend l'exemple d'un jeune qui fait des études universitaires et qui rate une seule année d'études peut se retrouver sans allocation de chômage ou allocation d'insertion à la sortie de ses études. Il trouve que ces mesures posent question et entre-autre à l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Il dit qu'il y a une volonté du Gouvernement Fédéral d'engager et de généraliser la mise en place des Plans d'Intégrations Sociaux (P.I.S.), et demande si on a une idée de ce que cela représenterait en charge de travail et de coût pour le CPAS d'Arlon.

Madame NEUBERG répond qu'ils n'ont pas encore calculé le coût mais elle dit que le CPAS d'Arlon en matière de P.I.S. a déjà eu une politique vraiment favorable, et n'ont pas attendu la décision d'un Ministre pour essayer de responsabiliser les personnes, car cela fait partie du plan. Elle ajoute qu'il s'agit d'une aide avec une responsabilisation et un engagement que la personne qui est au CPAS prend vis-à-vis du CPAS. Elle dit qu'en matière de chiffres ils n'ont pas encore fait cette étude-là mais qu'en matière de P.I.S au CPAS ils sont déjà très proactifs, et ce depuis de très nombreuses années.

Madame GOFFINET demande si pour le 'Pré en Bulles', où on a évoqué que les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient en diminution, il y avait une raison particulière et quelle sera la tendance à l'avenir.

Madame THIRRY répond que l'enveloppe du 'Pré en Bulles' de la Fédération Wallonie-Bruxelles est calculée sur un triennat et à partir du moment où il y a des agents qui ont moins d'ancienneté ou qui sont partis à la retraite, automatiquement l'enveloppe est recalculée à une période donnée avec des effets rétroactifs, quitte à régulariser par la suite. Elle dit que c'est plus difficile a gérer, mais comme il y a eu des mises à la pension, avec des plus gros traitements puisque plus d'ancienneté, alors l'enveloppe est recalculée sur trois ans.

Madame NEUBERG ajoute qu'en ce qui concerne les enfants, le CPAS prend en charge tous les frais d'hébergement des enfants lorsqu'ils vont en stage etc… Elle ajoute qu'il y a aussi l'asbl 'Espace 155' créée par les anciens et actuels éducateurs, qui récolte un maximum de dons, elle souligne qu'on a pu le lire dans la presse. Elle remercie toutes les personnes qui ont fait ce geste pour les enfants car ça leur permet d'avoir énormément d'activités, et les deux mois de vacances seront couverts en stages, en séjour à la mer et à l'étranger. Elle rappelle que cette asbl a déjà 20 ans maintenant.

Madame DENIS demande si on a déjà fait une évaluation concernant les cotisations patronales.

Madame THIRRY dit que si on compare entre le montant payé en 2013 et celui qu'on paie maintenant, et parallèlement au fait qu'il y a plus d'agents, cela représentera environ 400.000 euros pour le CPAS et ce sera un combat à mener. Mais elle dit que comme maintenant on ne les décaisse pas, c'est un jeu d'écritures, on peut les imputer et les mettre en recettes, et on ne les paie pas à l'ONSS. Tandis qu'au 1er janvier, il faudra les payer et les décaisser. Elle ajoute qu'on verra ce que l'enveloppe prendra en compte, les réductions de cotisations patronales par rapport à la valeur du point, et qu'elles pourraient être payées en trois fois, alors qu'avant on en bénéficiait tout de suite en ne préfinançant pas.

Madame NEUBERG ajoute qu'il y a des pistes d'actions et qu'on réfléchit à des systèmes d'analyses qui analysent l'évolution et le management en terme de personnel, avec la pyramide des âges et une vision sur du long terme pour essayer de pallier à ce problème. Elle dit qu'on fera appel à ces analyses et qu'on retiendra la décision que nous souhaitons. Elle ajoute que c'est important en matière de personnel d'investir et de maintenir du bon personnel, et qu'il y a beaucoup d'agents qui ont 20 ou 30 ans d'ancienneté au CPAS, ce qui prouve de l'engagement du personnel au CPAS et de la manière dont il a été géré depuis quelques années.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver la délibération du CPAS du 20 avril 2016, relative aux comptes annuels pour l'exercice 2015.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame DENIS précise qu'à la page 32 au deuxième paragraphe, il y a une petite rectification, il s'agit de Madame DONY qui prend la parole et non pas Madame DENIS-TRUM.

Monsieur TURBANG se souvient également qu'à la page 34 au point 9 concernant la construction de parking, il s'était abstenu lors de la désignation d'un auteur de projet, et il dit qu'on ne l'a pas mis.

Monsieur MAGNUS dit qu'il a raison et qu'il l'a fait remarquer au Directeur général tout à l'heure.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 14 avril 2016.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Monsieur MAGNUS informe qu'il y a une ordonnance de police que l'on ne trouvera pas dans la liste du 18 avril 2016, il s'agit de l'ordonnance de police du 18 avril 2016 relative à la brocante de l'Ascension d'Arlon, pour la simple raison qu'elle a été annulée.

Monsieur GAUDRON signale que la brocante de l'Ascension est un événement important chaque année à Arlon et que malheureusement cette année-ci elle n'a pas eu lieu. Il dit qu'il y avait dans un premier temps une ordonnance de police qui avait été donnée aux organisateurs, évoquant entre-autre le fait que la Grand-Place était dans le périmètre autorisé pour cette brocante. Et ces organisateurs se sont vu six jours avant l'événement signifier que, in fine, cette partie du périmètre n'était plus à leur disposition, sachant qu'en parallèle un nouveau comité était mis en place et qu'on était dans une année de transition. A côté de cela il y avait une volonté d'amener un nombre plus important de brocanteurs avec entre-autre des brocanteurs professionnels, d'où aussi la nécessité d'un plus grand espace. Il trouve malheureux qu'un tel événement n'ait pas pu avoir lieu et qu'en parallèle la promotion de l'événement était faite un peu partout dans la presse, que des personnes se sont déplacées pour rien à Arlon, ce qui joue aussi sur l'image de notre ville. Il voudrait avoir des explications par rapport à cela et voudrait savoir comment on envisage de s'y prendre pour que l'édition de l'année prochaine puisse avoir lieu.

Monsieur MAGNUS partage une partie de son raisonnement et regrette l'annulation de cette brocante. Il dit que ce n'est pas à cause du Collège que cette brocante a été annulée mais par la volonté unilatérale de la personne qui leur avait dit qu'elle s'en occuperait. Il voudrait jouer l'entière transparence dans ce dossier, car il pense que la démocratie se joue dans leur enceinte et pas encore sur les réseaux sociaux, et c'est pour cela qu'ils ont décidé de projeter les courriers qui ont été envoyés pour qu'on se rende bien compte de la manière dont ces choses ont été racontées et que l'annulation de la brocante qui en a découlé n'est pas due à notre changement de position. Il signale qu'on nous a raconté des choses qui n'étaient pas tout-à-fait justes dans ce dossier. Il projette la première lettre qui est celle du 07 mars 2016 de Monsieur Freddy LAMBERT et qui dit que : « suite à la décision du Comité du vieux quartier de Saint-Donat de ne plus organiser la brocante le jeudi de l'Ascension, j'aimerais en reprendre l'organisation. Pour cela j'ai besoin de votre autorisation, en effet il serait dommage que cette manifestation disparaisse du vieux quartier à la veille de sa 36ème année. Cela complète le plus agréablement le marché hebdomadaire de la Ville d'Arlon, dans l'attente d'une suite favorable. » Monsieur MAGNUS rappelle qu'on est le 07 mars et qu'il parle bien de reprendre la brocante. Il reprend l'ordonnance de police de 2015 (tout comme il aurait pu reprendre une plus ancienne), il rappelle qu'il y était bien prévu le stationnement et la circulation des véhicules qui seraient interdits dans les artères suivantes… et fait remarquer que la Grand Place n'y est pas reprise. Donc les années précédentes on voit où l'organisation de la brocante se tenait. Nous avons répondu le 18 mars, qu'on autorisait Monsieur Freddy Lambert à reprendre l'organisation de la brocante de l'Ascension pour une fois, pour voir comment cela se passait comme c'était la première fois qu'il l'organisait. Il explique qu'on lui écrit bien qu'on l'autorise à organiser la brocante cette année-ci et non pas qu'on annule la brocante comme cela a été dit. On lui dit : « vous sollicitez l'autorisation de pouvoir reprendre l'organisation de la brocante de l'Ascension, en fonction de ce qu'on a autorisé l'année passé, nous portons à votre connaissance que le Collège communal marque son accord sur la demande formulée pour cette année 2016 en ayant préalablement retiré votre tas de bois, mais là il s'agit d'autre chose. » Il insiste sur le fait qu'on lui dit bien qu'on souhaite que la brocante se tienne. Ensuite Monsieur Lambert va au Département Technique et dit qu'il a reçu l'autorisation du Collège pour étendre la brocante parce que nous n'allions pas étendre le marché du jeudi… Or aucun document ne parle de cela. On lui a répondu que malheureusement c'était fini de faire confiance aux gens qui disent qu'ils ont soi-disant reçu l'autorisation du Collège, et on lui a dit que maintenant il fallait un écrit. Il trouve que c'est dommage de ne pas pouvoir faire confiance aux gens qui viennent au Département Technique pour faire une ordonnance de police. Il démontre sur l'ordonnance de police que la Grand Place est reprise dans la liste, alors que les années précédentes elle n'était pas reprise, et cela sans l'autorisation du Collège. Il explique ensuite que tout de suite après, et cela on n'en a pas parlé, nous avons fait une autre

ordonnance de police qui a été faite par la préposée au Département Technique qui s'est rendue compte qu'elle avait été induite en erreur par Monsieur Freddy Lambert, et elle a donc rendu une ordonnance d'annulation. Il fait remarquer le numéro de l'ordonnance qui prouve l'annulation de l'ordonnance qui avait été précédemment envoyée. Il signale que Monsieur Lambert est venu voir le Collège et que, hors ordre du jour du Collège, on repose la question puisqu'on a été manipulés. Et on décide que le marché de la brocante de l'Ascension ne peut se tenir que dans l'ancien quartier sans la Grand-Place, donc on n'annule pas la brocante. Il ajoute qu'ensuite on reçoit une lettre par mail de Monsieur Lambert qui vient d'apprendre que la Ville refusait l'usage de la zone Grand-Place, et ne pouvant travailler dans de bonnes conditions, fait part qu'il annule cette manifestation et fait du chantage. Il est incompréhensible pour lui que la Ville privilégie quelques places de parking au détriment d'une activité extérieure qui existe depuis 35 ans. Nous lui écrivons ensuite pour lui dire qu'effectivement on voulait que la brocante ait lieu comme les années précédentes dans le vieux quartier, comme évoqué dans le courrier qui lui avait été envoyé, aux mêmes conditions que les années précédentes, et non pas comme il se l'est imaginé sur la Grand-Place juste en face de son magasin d'antiquités. M. Magnus insiste sur le fait que c'est Monsieur Freddy LAMBERT qui a pris la décision de ne pas organiser la brocante et il ne peut accepter que l'on dise que c'est le Collège qui l'a annulée. Pour répondre à la question de savoir comment cela se passera l'année prochaine, il dit qu'il a déjà plusieurs demandes et qu'elle sera bien organisée en 2017. Il ajoute que nous ferons en sorte qu'elle soit organisée de la manière la plus favorable possible pour l'ensemble des brocanteurs et antiquaires qui y seront. Il a constaté que cette année il y avait énormément de monde sur le marché de l'Ascension vu le beau temps, et il se demande où les gens qui seraient venus pour la brocante auraient pu se parquer. Il conclut en disant que NON la ville d'Arlon n'a pas annulé la brocante 2016, ce sont les organisateurs qui l'ont annulée parce qu'ils n'ont pas été fidèles à ce qu'ils demandaient au départ.

Monsieur GAUDRON souhaite revenir sur deux éléments, dont un élément majeur qui est octroyé même si il y a annulation par la suite. Il signale que l'ordonnance a été octroyée avec le périmètre proposé et il se met à la place des organisateurs qui se retrouvent avec l'information de l'impossibilité d'utiliser ce périmètre six jours avant l'événement.

Monsieur MAGNUS répond que ce n'est pas l'objet de sa demande, il a eu notre réponse où on lui dit sur quel périmètre il peut se baser, et lui il va au Département Technique raconter n'importe quoi. Il ajoute que l'ordonnance de police qui a été octroyée a été faite sur base d'un mensonge.

Monsieur GAUDRON insiste sur le fait que cette ordonnance de police a quand même bien été octroyée et que c'est six jours avant la tenue de l'événement que les organisateurs ont su qu'ils ne pouvaient pas l'organiser à cet endroit-là. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'échanges pour essayer de trouver une solution au lieu de procéder par une série de courriers interposés, surtout dans les derniers au moment où se pose la question de l'annulation, qui en effet n'émane pas du Collège.

Monsieur MAGNUS répond que Monsieur Lambert était présent lors de l'assemblée générale de l'asbl Centre-Ville et il s'est adressé de manière virulente à notre Echevin de l'Enseignement pour rouspéter, ensuite il a téléphoné à Anne-Catherine Goffinet Il ajoute qu'il voulait le présenter noir sur blanc au Conseil communal comme ça tout le monde est au courant, y compris la presse.

Monsieur GAUDRON pense que ça ne sert à rien de polémiquer sur le sujet mais regrette qu'il n'y ait pas une communication proactive du Collège pour essayer de trouver un arrangement qui convient à tout le monde, et pense que cela aurait été plus intelligent que de se retrouver dans la situation actuelle.

Monsieur MAGNUS répond que l'arrangement qui convient à tout le monde c'était la demande qu'il a faite le 07 mars 2016.

Monsieur TRIFFAUX répond à Monsieur Gaudron que le Collège a défendu le marché de l'Ascension et tous les commerçants et clients de ce marché. Il rappelle que quatre jours avant le marché de l'Ascension s'est tenu dans les rues d'Arlon le Grand Marché aux puces mensuel, qui lui est la grande brocante de toute la région transfrontalière, organisé par 'la Renaissance du Haut de la Ville'. Il dit que c'est déjà un premier élément car beaucoup de gens font l'amalgame entre les deux, et précise bien que ce n'est pas ce marché aux puces qui est concerné. Il ajoute que deuxièmement le jeudi de l'Ascension, c'est notre marché hebdomadaire qui n'a pas la même clientèle qu'une brocante. Il ajoute qu'à une brocante on a des collectionneurs et des amateurs d'antiquités, dont un certain nombre sont des marchands et aussi des promeneurs. Il dit que ces gens-là vont éventuellement se garer dans la périphérie et plus loin si c'est nécessaire. Mais au marché hebdomadaire, on a des gens qui viennent acheter leur viande, poisson, fruits et légumes, leur poulet rôti, ou des vêtements etc… pour les enfants qui sont en congé ce jour là, il y a des familles, des personnes âgées, et le marché du jeudi de l'Ascension est également réputé au Grand-Duché du Luxembourg pour les plantes à repiquer, donc tous ces gens-là doivent avoir des parkings dans le centre-ville, c'est très important. Il dit que c'est comme les gens qui vont à l'Hydrion ou au Pall Center, ils doivent pouvoir se garer sur place. Donc ce que le Collège a fait, c'est défendre cette manifestation. Il dit que c'est soixante emplacements de parking, et une demi-douzaine sont des emplacements réservés à des personnes à mobilité réduite. Il s'agit de la rue du Marché-au-Beurre, la Grand-Place et deux ou trois à la rue des Capucins, il ajoute que le Collège a défendu les clients et commerçants de ce marché.

Monsieur MAGNUS répond que ces soixante places de parking sont très importantes au Centre-ville à ce moment-là. Il précise que ceci ne nécessite pas de vote mais que cela devait être dit.

Monsieur MEDINGER demande si prochainement le Collège va faire publier une ordonnance de police pour les importants travaux qui vont débuter le 18 à la rue de Bastogne.

Monsieur BALON répond que les ordonnances sont prises.

Monsieur MEDINGER demande si on ne publierait dans la presse un plan clair de tout cela.

Monsieur BALON dit que si, mais on va d'abord attendre le premier planning car comme on est sur quatre rues différentes (rue Sainte-Croix, un peu la rue des Genêts, rue de Bastogne et rue des Deux Luxembourg), c'est au fur et à mesure que l'on saura quelles parties sont vraiment concernées. La première partie devrait être la rue de Bastogne, entre la rue Sainte-Croix et l'entrée du Wäschbour sur la partie gauche en descendant, donc on pourra toujours sortir de la Ville mais on n'aura pas la possibilité de rentrer dans la ville si ce n'est par la rue de Viville, la rue de Neufchâteau, ou en remontant plus haut par la rue Godefroid Kurth. Mais lorsqu'on sera sur la rue des Deux Luxembourg, à un moment donné il y aura d'autres manières de faire, et quand on sera rue Sainte-Croix, encore d'autres, donc on utilisera au fur et à mesure les journaux de la région pour avertir de ce qui se passe. Il ajoute que tout est mis en œuvre pour que les plus gros embêtements soient faits entre le 15 juin et le 1er septembre, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura plus en septembre et début octobre.

Monsieur MEDINGER signale qu'il se permettait de poser la question du fait qu'il y a trois directions d'écoles qui demandent en urgence un plan pour renseigner les parents.

Monsieur BALON est d'accord et précise qu'il a rencontré ces trois directions d'école et qu'il n'a pas su leur dire plus que ce qu'il a dit

maintenant, mais il a promis de les inviter à la première réunion de chantier pour expliquer ce qui va arriver. Il dit que pour l'instant c'est un peu trop tôt car il n'y a pas de problèmes pour l'instant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- *Le 11 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules Via Sesmara 4, boite 13 (Home Sesmara) sur une longueur de 25 mètres en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 16 avril 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 11 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules 62, avenue Jean-Baptiste Nothomb sur une longueur de 25 mètres en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 02 mai 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 3 emplacements, rue du Musée, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité, pour la période du lundi 18 avril 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 34 et route de Diekirch, 428 et 430 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir et voirie pour le raccordement gaz et électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 15 avril 2016 à 07h00 au 29 avril 2016 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules 12, rue des Hêtres à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 29 juin 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue Victor Tesch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs (dernière phase) pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 13 avril 2016 à 07h00 au 06 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le chantier rue des Chênes, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du vendredi 15 avril 2016 de 07h00 au samedi 16 avril 2016 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le chantier rue Saint-Jean, 47 à Arlon, sur 4-5 emplacements en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du vendredi 15 avril 2016 de 07h00 au samedi 16 avril 2016 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur deux emplacements de parking situés rue du 25 Août, face à l'entrée des artistes du Palais de démontage de l'exposition en*

raison d'assurer le bon déroulement d'une exposition pour la période du jeudi 14 avril 2016 de 09h00 à 11h00.

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Netzer, 1 à Arlon, sur 3 emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du vendredi 22 avril 2016 de 12h00 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché aux Fleurs 17/23 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 10 mai 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 14 avril 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement des trottoirs suite aux travaux d'agrandissement du Colruyt d'Arlon, pour la période du 13 avril 2016 au 15 avril 2016 de 07h00 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une nacelle + petit camion 15 mètres à la Résidence Gaspar rue des Martyrs, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 18 avril 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Vélodrome et rue Vercingétorix à Arlon en raison des travaux d'égouttage pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 19 avril 2016 à 07h00 au 06 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Am Eck, 8A à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civile pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 18 avril 2016 à 07h00 au 22 avril 2016 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Follmillen à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir et voirie pour le remplacement d'un support HT, pour la période du vendredi 22 avril 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Nicolas Berger à hauteur du n° 30 (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de modernisation du réseau internet, pour la période du mardi 19 avril 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue de Sesselich du numéro 38 au 44 (4 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture avec pose d'échafaudage, pour la période du mardi 27 avril 2016 de 08h00 au 13 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Follmillen à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir et voirie pour le remplacement d'un support HT, pour la*

période du vendredi 22 avril 2016 de 08h00 à 18h00.

- *<u>Le 18 avril 2016</u> : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Maitrank, 45A, 59, 61, 62, 65, 72, 74, 90 à Bonnert en raison d'assurer le bon déroulement d'ouverture de trottoir et voirie pour raccordement gaz pour le compte d'Ores pour la période du 19 avril 2016 à 07h00 au 03 mai 2016 à 18h00.*

- *<u>Le 18 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules des Faubourgs, 54 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 mai 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 18 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 6 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 18 avril 2016 à 08h00 et 19.04.2016.*

- *<u>Le 18 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 1 emplacement rue des Martyrs, 53 à Arlon, sur une longueur de 5 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 16.04.2016 de 07h00 à 18h00.*

- *<u>Le 18 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 22 à Arlon, sur une distance de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09.05.2016 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 18 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules 19, rue de la Synagogue, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage pour la période du mardi 19 avril 2016 de 08h00 au mardi 26 avril 2016 à 17h00.*

- *<u>Le 19 avril 2016</u> : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules à la rue du Casino, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 20 avril 2016 de 07h00 à 18h00.*

- *<u>Le 19 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 20 avril 2016 à 07h00 au 04 mai 2016 à 18h00.*

- *<u>Le 19 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la 36ème foire à la brocante (Ascension), pour la période du 05 mai 2016 de 05h00 à 20h00.*

- *<u>Le 19 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de la brocante de Bonnert, pour la période du vendredi 13 mai 2016 à 08h00 jusqu'au mardi 17 mai 2016 à 10h00.*

- *<u>Le 19 avril 2016</u> : pour réglementer le stationnement 2, rue Zénobe*

Gramme à Arlon, sur 10 emplacements devant le petit bâtiment de la SNCB, pour la période du 05 mai 2016 à partir de 10h00 au 06 mai 2016 à 08h00.

- *Le 19 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 390 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement d'une cabine électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 20 avril 2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 19 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Franck, 28 à Arlon, sur une longueur de 7 emplacements, le en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 20.04.2016 de 09h00 à 18h00.*

- *Le 19 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules 21, Grand Place à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 avril 2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 19 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Général Patton 59 à Arlon, sur deux emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du jeudi 21 avril 2016 de 07h00 à 20h00.*

- *Le 19 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 103 à Arlon, sur 3 emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du vendredi 22 avril 2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 19 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules, rue de Diekirch, 103 à Arlon, sur deux emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du mercredi 27 avril 2016 de 08h00 au jeudi 28 avril 2016 à 17h00.*

- *Le 20 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Patton, du n°125 au n°127 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation avec pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de chantier, pour la période du vendredi 22.04.2016 à partir de 07h00 au vendredi 29.04.2016 à 18h00.*

- *Le 20 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Saint-Denis à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de terrassement pour égouttage, pour la période du 19 avril 2016 de 07h00 au 22 avril 2016 à 18h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la place des Chasseurs Ardennais et à la rue G. Kurth, en raison d'assurer le bon déroulement de la Marche du Souvenir MESA 49ème édition, pour la période du lundi 22 juin 2016 de 09h00 à 12h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, sur 3 emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'un transport de matériel et marchandises, pour la période du samedi 23.04.2016 de 08h00 à 20h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différents lieux à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des Aralunaires 2016, pour la période du mercredi 27 avril 2016 de 07h00 au lundi 02 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules, excepté riverains, à la rue de Neufchâteau, rue des Ecureuils, de la Bick, en raison de la sortie annuelle de la journée de soumonce des Gilles de B Heinsch, pour la période du 24 avril 2016 de 08h00 à 24h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Neufchâteau 1 (parking Belfius) à Arlon, en raison de travaux de soufflage de fibre optique pour le compte de Belgacom, pour la période du mercredi 20.04.2016 à 08h00 et du 29.04.2016 à 18h00 (1 jour de travail).*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation avec pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mercredi 20 avril 2016 à 07h00 au vendredi 13 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules au 82, rue des Déportés à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 21.04.2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de marquage de voirie dans la commune d'Arlon, pour la période du 20 avril 2016 à 07h00 jusqu'à fin des travaux.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement d'une camionnette, 2 places de parking, à la rue du Marché aux Légumes 13, b2, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 23 avril 2016 de 08h00 à 14h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules avec remorques, 3 places de parking, au 66, rue des Déportés, en raison d''assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 21 avril 2016 de 08h00 au 23 avril 2016 à 20h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 2 places de parking à la rue des Martyrs à proximité du musée Gaspar +/- devant le n°5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des concerts Pause culture, pour la période du 06 mai 2016 de 10h00 à 15h30.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Sainte Aldegonde, Henri Garderius à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement du déménagement des préfabriqués (école) pour la période du 27 avril 2016 à 07h00 au 02 mai 2016 à 17h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules rue G. Praet à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des concours équestres 2016 de Bonnert, pour la période du 23 avril 2016 à partir de 08 heures jusqu'au 25 avril 2016 à 20h00.*

- *Le 21 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter 22 à l'Ecole du Centre sur tous les emplacements de parking placés devant l'école du Centre et à l'intérieur de la cour de l'école du Centre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux servant à éliminer les pigeons, pour la période du vendredi 06.05.2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules route de Bouillon 350 NC à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour le raccordement électrique ORES, pour la période du 25 avril 2016 à 07h00 au 29 avril 2016 à 18h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules au 51, avenue Paul Reuter à Arlon (1 emplacement), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux aux bâtiments situés à cet endroit, pour la période du mardi 26.04.2016 à 07h00 au 04.05.2016 à 20h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais rue G. Kurth, en raison d'assurer le bon déroulement de la Marche du Souvenir, pour la période du mardi 21.06.2016 de 05h00 à 19h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules au 51, avenue Paul Reuter à Arlon, sur un emplacement, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux au bâtiment 51, rue Paul Reuter, à Arlon, pour la période du mardi 26.04.2016 à 07h00 au 04.05.2016 à 20h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules Square Albert 1er à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rafraîchissement du blason provincial, pour la période du 26 avril 2016 de 07h00 à 16h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules (pour le stationnement d'un camion et monte-meuble sur 25 mètres) au n°17 rue Léon Castilhon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 21.04.2016 entre 8h00 et 18h00 et du 22.04.2016 entre 08h00 et 16h00.*

- *Le 22 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais et rue G. Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la Marche du Souvenir, pour la période du lundi 22 juin 2016 de 9h00 à 12h00.*

- *le 25 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une camionnette, 2, places de parking rue de Diekirch, 14, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 29 avril 2016 de 12h00 à 18h00.*

- *Le 25 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules*

le long du Palais du Gouverneur sur cinq emplacements (à droite de la grille porte entrée), en raison d'assurer le bon déroulement de l'exposition son et audition à l'Ancien Palais de Justice, pour la période du lundi 25 avril 2016 de 07h30 à 18h00.

- *Le 25 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules parking salle Saint Bernard et devant l'église, en raison d'assurer le bon déroulement de la procession de la fête Dieu 2016, procession Saint-Sacrement, pour la période du samedi 28 mai 2016 à 08h00 au dimanche 29 mai 2016 à 19h00.*

- *Le 25 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant les bureaux FGTB et CGSP 76-80, rue des Martyrs (6 emplacements bus) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la journée de la fête du travail du 1er mai 2015 de 08h00 à 17h00, pour la période du 1er mai 2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 25 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais rue G. Kurth, en raison d'assurer le bon déroulement de la Marche du Souvenir pour la période du mardi 21.06.2016 de 05h00 à 19h00.*

- *Le 26 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant l'ancien Palais de Justice – Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'exposition Rencontres photographiques d'Arlon, pour la période du vendredi 29 avril 2015 de 17h00 à 24h00.*

- *Le 26 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser, place des Chasseurs Ardennais, rue de Neufchâteau (devant le Delhaize) au carrefour du Liedel, route de Bouillon, rue de Diekirch (en face du cimetière d'Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement de la fête du 1er mai et de la Fête des Mères, pour la période du samedi 30 avril 2016 de 07h00 au dimanche 1er mai 2016 à 20h00 et du samedi 07 mai 2016 à 07h00 au dimanche 8 mai 2016 à 20h00.*

- *Le 27 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue J.B. Nothomb en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de l'immeuble (pose d'une grue), pour la période du lundi 02 mai 2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 27 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, n°29 à Arlon (interdiction de stationnement sur une distance de 3 emplacements sur une longueur de 15 mètre), en raison d'assurer le bon déroulement d'un changement de vitres, pour la période du mercredi 04.05.2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 27 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue du Marquisat les 15 derniers mètres de parking en descendant à droite le long de la Résidence de la Knipchen rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déménagement, pour la période du lundi 23 mai à 08h00 au mercredi 25 mai 2016 à 17h00.*

- *Le 27 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur les emplacements de parking situés du n°5 rue de la Poste au numéro 11 rue de la Poste, en raison d'assurer le bon déroulement*

des travaux de démolition de l'ancien Pavillon du Tourisme, pour la période du 09 juin 2016 à 07h00 au 31 juin 2016 à 19h00.

- *Le 27 avril 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue J.B. Nothomb, en raison d'assurer le bon déroulement de la rénovation de l'immeuble (pose d'une grue), pour la période du lundi 02 mai 2016 de 08h00 à 17h00.*

- *Le 27avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur deux emplacements rue des Faubourgs au niveau du n°11 à Arlon, (façade Schmit Beaufays hommes), en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'une nacelle pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du mercredi 27 avril 2016 à 16h00 au jeudi 28 avril 2016 à 15h00.*

- *Le 28 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser, place des Chasseurs Ardennais, rue de Neufchâteau (devant le Delhaize), au carrefour du Liedel, route de Bouillon, rue de Diekirch (en face du cimetière d'Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement de la fête du 1er mai et de la Fête des Mères, pour la période du samedi 30 avril 2016 de 6h30 au dimanche 1er mai 2016 à 22h00 et du samedi 07 mai 2016 à 06h30 au dimanche 08 mai 2016 à 22h00.*

- *Le 28 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur les emplacements de parking situés du n° 5, rue de la Poste au numéro 11, rue de la Poste, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition de l'ancien Pavillon du Tourisme, pour la période du 09 mai 2016 à 07h00 au 31 mai 2016 à 19h00.*

- *Le 29 avril 2016 : pour réglementer le chantier et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de télécommunications, pour la période du 02 mai 2016 à 07h00 au 03 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 29 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la Place Camille Cerf, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 09 mai 2016 à 07h00 au dimanche 15 mai 2016 à 20h00.*

- *Le 29 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de visites et de contrôle de divers services communaux, pour la période du 02 mai 2016 au 31 décembre 2016.*

- *Le 29 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de visites et de contrôle de divers services communaux, pour la période du 02 mai 2016 au 31 décembre 2016.*

- *Le 29 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de visites et de contrôle de divers services pour la période du 02 mai 2016 au 31 décembre 2016.*

- *Le 29 avril 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de visites et de contrôle de divers services, pour la période du 02 mai 2016 au 31 décembre 2016.*

- *Le 02 mai 2016 : pour réglementer le chantier rue de Toernich, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du jeudi 05 mai 2016 de 07h00 au vendredi 06 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 03 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une remorque et camionnette, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation 47, rue Saint-Jean à Arlon, pour la période du mercredi 04 mai 2016 à partir de 7h30 jusque 18h00.*

- *Le 06 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement de véhicules de chantier à la Grand Place, 16 Grand Place (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 09 mai 2016 à partir de 08h00 au 13 mai 2016 à 19h00.*

- *Le 03 mai 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue Victor Tesch au niveau du n°47 au n°51 derrière l'INDA à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mardi 03 mai 2016 de 07h00 à 19h00 et du lundi 09 mai 2016 à 07h00 au vendredi 13 mai 2016 à 19h00.*

- *Le 03 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une camionnette, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 07 mai 2016 à partir de 08h00 au dimanche 08 mai 2016 à 21h00.*

- *Le 03 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur une place de parking située à l'avenue de la Gare à droite de l'entrée principale de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des concerts Pause Culture organisés par l'asbl Centre-Ville pour la période du 13 mai 2016 de 10h30 à 15h00.*

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue du Dispensaire 4 (devant la banque) à Arlon sur une longueur de 25 mètres en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04.06.2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 28 à l'immeuble Goffin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 09 mai 2016 à 17h00 au 12 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Diekirch, 430 et 428 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir/accotement pour raccordement eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 10 mai 2016 à 07h00 au 17 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Transept à Arlon, en raison*

d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et d'armoire ROP pour le compte de Proximus, pour la période du 15 mai 2016 à 07h00 au 15 juin 2016 à 18h00.

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites des travaux d'extension du réseau gaz BP et raccordements pour le compte d'Ores, pour la période du 09 mai 2016 à 07h00 au 03 juin 2016 à 16h00.*

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de construction d'immeuble, pour la période du 04 mai 2016 au 03 juin 2016.*

- *Le 04 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14.05.2016 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 06.05.2016 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue du Dispensaire, 4 (4 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période du 10 mai 2016 à 08h00 au 27 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 06.05.2016 : pour réglementer le chantier 16, rue de la Gendarmerie à Arlon (immeuble de M. et Mme STOFFEL-MULLER), en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage pour la période du lundi 09 mai 2016 à 07h00 au dimanche 29 mai 2016 à 18h00.*

- *Le 06 mai 2016 : pour réglementer la circulation des véhicules dans divers chemins forestiers de Clairefontaine à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre de Gaume, pour la période du 22 mai 2016 de 06h00 jusqu'à 16h00.*

- *Le 06 mai 2016 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Harmonie, 18-20 à Arlon, sur une longueur de 15 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28.05.2016 de 08h00 à 16h00.*

- *Le 09 mai 2016 : ANNULATION d'une ordonnance pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement de la 36ème foire à la brocante (Ascension), pour la période du 05 mai 2016 de 05h00 à 20h00.*

6. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO : Approbation des points repris dans l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du jeudi 02 juin 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de ces Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'IMIO du 02 juin 2016 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'Intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

7. ADMINISTRATION GENERALE : AIVE Secteur Valorisation et Propreté : Approbation des points repris dans l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 mai 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

APRES DISCUSSION, DECIDE

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 25 mai 2016 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 25 mai 2016;

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Travaux – Création d'un espace de recueillement au cimetière d'Arlon : demande de remise des amendes de retard.

Monsieur BALON signale que les délais ont été largement dépassés et que ce n'est sans doute pas la faute de l'entreprise qui est une excellente entreprise mais plutôt de son sous-traitant. Il dit qu'il n'est pas favorable pour ce marché de travaux à une remise des amendes de retard mais que la décision appartient au Conseil communal.

Monsieur TURBANG fait remarquer que mis à part le retard il y a la couleur qui n'est pas la couleur ocre qui était prévue à l'origine, ce que Monsieur SAINLEZ avait déjà signalé.

Monsieur MAGNUS informe que le problème avec ces types de couleurs c'est que pour les protéger contre la rouille elles sont trempées dans un produit spécial qui est le minium. Il ne s'agit donc pas simplement de mettre une couche de peinture dessus mais de démonter l'ensemble de la structure et aller la remettre dans le minium en question, il pense que c'est assez difficile.

Monsieur MITRI rappelle que pour le choix de la couleur nous ne possédions pas toute la maîtrise et que l'avis final devait être approuvé par la Commission ministérielle avec M. Deflorenne qui a décidé et approuvé le type de couleur. C'est pour cela même qu'ils ont pris le numéro, et à ce moment-là nous n'avions pas la maîtrise de la couleur. Il dit que dans dix ans on pourra peut-être essayer, mais qu'à l'époque il n'y avait pas la maîtrise.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'appliquer les amendes de retard d'un montant de 3526,38 euros.

10. CIRCULATION ROUTIERE : Avenue de la Gare - Création de zones de stationnement et de quatre emplacements PMR : Adoption d'un règlement complémentaire sur le rouage.

Monsieur BALON informe que pendant les travaux de rénovation de la gare on a du modifier les emplacements de taxis, l'emplacement du covoiturage et les emplacements PMR. Il dit qu'après avoir rencontré les chauffeurs de taxis, la nouvelle situation leur convient mieux que là où ils étaient avant, d'où cette modification à la fois pour les emplacements de parking que pour les emplacements PMR et pour la voiture cambio. Il dit que le nombre reste le même et que c'est simplement les endroits qui sont un peu différents.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'ils sont repris avec précision dans le projet de délibération.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

A R R E T E :

Article 1er. – La durée du stationnement est limitée à 15 minutes avenue de la Gare à ARLON pour les 5 emplacements situés à front de la gare ferroviaire, côté gauche. La mesure sera matérialisée par le placement de signaux E 9a complétés d'un panneau additionnel portant la mention « 15 minutes ».

Article 2. – Les 4 emplacements centraux situés devant l'entrée du parking SNCB de l'avenue de la Gare sont réservés à l'usage des TAXIS. La mesure sera matérialisée par le placement de signaux E 9a complétés d'un panneau additionnel portant la mention « TAXIS » et des flèches de début et de fin de réglementation (ou flèche de réglementation sur courte distance portant la mention 20 mètres). Le mot « TAXI » sera marqué en grand sur chaque emplacement.

Article 3. – Quatre emplacements de parking, avenue de la Gare, sont réservés aux personnes à mobilité réduite :
- 1) un emplacement à front de la limite des immeubles 55 – 57.
- 2) un emplacement en triangle dans le prolongement des parkings de l'ancienne station Aral.
- 3) un emplacement sur le premier des 5 emplacements de parkings à front de la gare ferroviaire, à gauche, partant du parking SNCB.
- 4) un emplacement sur le premier des 3 emplacements de parkings à front de la gare ferroviaire, à droite, partant du rond-point.

Article 4. - Le présent règlement sera soumis, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

11. CIRCULATION ROUTIERE : Projet d'arrêtés ministériels relatifs aux giratoires existants : avis à émettre.

Monsieur BALON explique qu'il s'agit s'une décision du Service Public de Wallonie car ils n'avaient pas encore tout-à-fait pris les arrêtés par rapport à leurs giratoires. Il dit que ça vient d'être publié mais qu'il faut encore l'accord du Conseil communal. Il dit que cela ne nous concerne pas. Il profite de ce point pour rappeler que les deux ronds-points à l'intersection de la rue de la Semois, de l'avenue Patton et de la rue Goffaux appartiennent bien au Service Public Wallon et que ce n'est pas la peine d'écrire au Collège, car

nous ne faisons que regretter ce problème et transmettre le courrier à l'ingénieur-directeur Pierre-Yves Trillet.

Monsieur MAGNUS rajoute que c'est ce qu'il fait à chaque fois qu'il reçoit un mail sur la question.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à ces projets d'arrêtés ministériels.

12. ENVIRONNEMENT COMMUNAL : Projet de modification du Pash Semois-Chiers : avis à émettre.

Monsieur BALON précise qu'il y a une petite modification qui permet à deux maisons de se retrouver dans le plan de Pash Semois-Chiers, alors qu'elles ne l'étaient pas avant. Il dit que c'est un décret plus général sur l'ensemble de la province de Luxembourg et pour certains villages c'est très conséquent alors que pour nous cela ne change pas grand-chose.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à ce projet de modification.

13. BIENS COMMUNAUX : Concession d'un bail emphytéotique à une Intercommunale portant sur le bien communal sis rue Pietro Ferrero à Arlon, cadastré Arlon – 1ère Division – Arlon – Section A – n°1733/02 k : Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1) définitivement de concéder un droit d'emphytéose au profit de ORES sur une contenance de 17, 28 centiares à prendre dans la parcelle cadastrée Arlon – 1ère division – Section A – n° 1733 / 02 K, telle que reprise au plan de géomètre dressé par Monsieur Philippe DION, en date du 20 septembre 2013, pour une durée de 99 ans et pour un canon annuel de 10 euros / l'an payable en une seule fois après la signature de l'acte, aux clauses et conditions reprises dans le projet d'acte.

2) d'approuver le projet d'acte rédigé par le Comité d'acquisition d'Immeubles.

3) de consentir aux servitudes de pose de câbles électriques, de passage et non aedificandi reprises au projet d'acte.

4) de désigner le Comité d''acquisition du Luxembourg pour représenter la Ville d'Arlon dans l'acte authentique.

5) de dispenser le Conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte.

14. BIENS COMMUNAUX : Fouches, rue du Moulin – Approbation d''un acte d'échange et d'un acte rectificatif relatifs à des parcelles privées et communales.

Monsieur MAGNUS informe qu'il s'agit d'un rectificatif relatif à des parcelles privées et communales, comme un échange entre Karl WESTER et Véronika, et aussi avec la Commune, où lorsqu'on a construit ce n'était pas tout-à-fait là. Et aussi dans la Commune de Hachy où on a muté par erreur au nom de la Commune une petite parcelle. Il conclut en précisant qu'on veut donc remettre tout cela en ordre.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1) D'approuver l'acte d'échange et l'acte rectificatif rédigés par Maître BECHET.

2) De dispenser Monsieur le Conservateur des hypothèques d'office du fait de ses actes.

15. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de BARNICH – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 13.735,17 euros.

Le Conseil communal, décide d'approuver à l'unanimité à l'unanimité des membres présents, le compte de la Fabrique d'église de Barnich pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*12.759,49€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*12.302 ,00€*
Recettes extraordinaires totales	*20.897,10€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*14.147,10€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*2.910,92€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*7.010,50€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*10.000,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*33.656,59€*
Dépenses totales	*19.921,42€*
Résultat comptable EXCEDENT	*13.735,17€*

16. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de BONNERT – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 7.562,93 euros.

Le Conseil communal, décide d'approuver à l'unanimité des membres présents, le compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2015.

DECIDE

Recettes ordinaires totales	*16.004,67€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*15.233,6€*
Recettes extraordinaires totales	*3.943,51€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*3.517,51€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*2.740,73€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*9.269,52€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*375,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*19.948,18€*
Dépenses totales	*12.385,25€*
Résultat comptable EXCEDENT	*7.562,93€*

17. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de GUIRSCH – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 1.156,51 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Guirsch pour l'exercice 2015 :

Recettes ordinaires totales	*9.584,95€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*9.355,0€*
Recettes extraordinaires totales	*5.970,70€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*5970,70€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*3.954,21€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*10.444,93€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*15.555,65€*
Dépenses totales	*14.399,14€*
Résultat comptable EXCEDENT	*1.156,51€*

18. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de SAINT-DONAT – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 55.321,65 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*108.828,64€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*102.416,24€*
Recettes extraordinaires totales	*38.372,37€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*32.409,23€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*21.174,05€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*69.094,00€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*1611,31€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*147.201,01€*
Dépenses totales	*91.879,36€*
Résultat comptable EXCEDENT	*55.321,65€*

19. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de STERPENICH – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 6.192,45 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Sterpenich pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*18.747,38€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*18.286,38€*

Recettes extraordinaires totales	*5.648,56€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*4.285.56€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*2.165,32€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*14.675,17€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*1.363,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*24.395,00€*
Dépenses totales	*18.203,49€*
Résultat comptable EXCEDENT	*6.192,45€*

20. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de TOERNICH – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 8.421,32 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Toernich pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*9.848,81€*
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*9.340,81€*
Recettes extraordinaires totales	*7.800,99€*
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*6.010,99€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*2.556,16€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*4.672,32€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*2.000,00€*
dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*17.649,8€*
Dépenses totales	*9.228,48€*
Résultat comptable EXCEDENT	*8.421,32€*

21. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de WALTZING – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 7.679,94 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Waltzing pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*23.002,36€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*22.379,03€*
Recettes extraordinaires totales	*4.938,18€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*4.938,18€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*4.129,82€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*16.130,78€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*27.940,54€*
Dépenses totales	*20.260,60€*
Résultat comptable EXCEDENT	*7.679,94€*

22. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de FOUCHES – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 10.715,27euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver à l'unanimité le compte de la Fabrique d'église de Fouches pour l'exercice 2015 :

Recettes ordinaires totales	*19.223,23€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*18.512,85€*
Recettes extraordinaires totales	*8.099,03€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*8.099,03€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*4.346,06€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*12.121,93€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*139,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*27.322,26€*
Dépenses totales	*16.606,99€*
Résultat comptable EXCEDENT	*10.715,27€*

23. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de WEYLER – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 6.017,53 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver à l'unanimité le compte de la Fabrique d'église de Weyler pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*11.598,52€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*11.028,64€*
Recettes extraordinaires totales	*6.399,95€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*6.399,95€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*2.500,70€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*9.480,24€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*17.998,47€*
Dépenses totales	*11.980,94€*
Résultat comptable EXCEDENT	*6.017,53€*

24. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de STOCKEM – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 6.944,95 euros.

Le Conseil communal, décide d'approuver à l'unanimité des membres présents, le compte de la Fabrique d'église de Stockem pour l'exercice 2015.

Recettes ordinaires totales	*20.518,56€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*19.344,71€*
Recettes extraordinaires totales	*11.282,41€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*4.535,63€*

Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*5.398,65€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*12.710,59€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*6.746,78€*
- *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*0,00€*
Recettes totales	*31.800,97€*
Dépenses totales	*24.856,02€*
Résultat comptable EXCEDENT	*6.944,95€*

25. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de SAINT-MARTIN – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 74.722,22 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Martin pour l'exercice 2015 :

Recettes ordinaires totales	*163.182,92€*
- *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*138.085,97€*
Recettes extraordinaires totales	*60.676,70€*
- *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*8.001,58€*
- *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*48.360,12€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*21.730,27€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*115.790,55€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*11.616,58€*
- *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*0,00€*
Recettes totales	*223.859,62€*
Dépenses totales	*149.137,40€*
Résultat comptable EXCEDENT	*74.722,22€*

26. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de HEINSCH – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 11.826,72 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Heinsch pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*16.752,52€*
- *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*16.380,84€*
Recettes extraordinaires totales	*7.629,66€*
- *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0,00€*
- *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*7.629,66€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*2.373,59€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*10.181,87€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*0,00€*
Recettes totales	*24.382,18€*
Dépenses totales	*12.555,46€*
Résultat comptable EXCEDENT	*11.826,72€*

27. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de VIVILLE – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 10.125,27 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de VIVILLE pour l'exercice 2015:

Recettes ordinaires totales	*10.135,80€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*7.482,04€*
Recettes extraordinaires totales	*8.585,59€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*8.585,59€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*1.442,02€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*7.154,10€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*18.721,39€*
Dépenses totales	*8.596,12€*
Résultat comptable EXCEDENT	*10.125,27€*

28. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église d'UDANGE – Approbation des comptes pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS met l'accent sur l'excédent de 3.144,73 euros.

Monsieur SCHUSTER s'étonne que toutes les Fabriques d'église que l'on a citées sont en boni, et s'en réjouis. Mais il se pose la question de savoir si on leur attribue de trop ou est-ce qu'ils utilisent mal l'argent qu'on leur octroie, puisqu'il y a environ 220.000 euros de boni. Il estime que cet argent pourrait servir à d'autres travaux également.

Monsieur MAGNUS répond que c'est simplement le fruit d'une bonne gestion.

Monsieur SCHUSTER répond qu'on parviendrait encore à une meilleure gestion si les comptes étaient à l'image du budget, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond qu'ils vont y réfléchir.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église d'Udange pour l'exercice 2015 :

Recettes ordinaires totales	*9.388,81€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*7.084,83€*
Recettes extraordinaires totales	*6.864,82€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*6.864,82€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*3.905,17€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*9.203,73€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	*16.253,63€*
Dépenses totales	*13.108,90€*
Résultat comptable EXCEDENT	*3.144,73€*

29. FINANCES COMMUNALES : Approbation du compte communal pour l'exercice 2015.

Monsieur MAGNUS précise que dans l'examen des comptes il n'y a pas d'impact politique et qu'il s'agit simplement d'une suite d'additions et de

soustractions. Monsieur MAGNUS ajoute que le compte a été favorablement impacté par le fond de compensation des travailleurs frontaliers puisque nous avons reçu début décembre 2015 la bonne nouvelle que nous avions déjà droit à l'augmentation du fond (environ 3.500.000 d'euros) pour la Ville d'Arlon et que nous pouvions déjà en bénéficier pour le compte 2015. C'est pour cette raison qu'on peut déjà constater un résultat budgétaire avec un boni de 2.466.000 euros et un résultat comptable avec un boni de 2.732.000 euros. Il dit qu'il devrait également parler de l'impact des pompiers, puisque les pompiers nous coûtent moins cher maintenant que nous sommes en zones que lorsque nous étions en pré zones et que les pompiers étaient des employés communaux. L'impact des pompiers va se voir un peu partout, notamment dans les prestations et dans les frais de personnel. Pour le reste ce sont des casernes à entretenir et du matériel à acheter. Il dit que nous avons également eu en 2015 les frais de déneigement qui ont été moins importants, et un coût de l'énergie qui a diminué. Il ajoute que c'est un exercice continu de réduire notre coût énergétique en essayant d'être beaucoup plus attentif à l'énergie dépensée. Monsieur MAGNUS présente le deuxième slide. On voit que les frais de personnel sont conformes au budget, les frais de fonctionnement sont inférieurs à ce que nous avions prévu au budget et les frais de transfert sont conformes à ce que nous avions budgétisé. La dette diminue et nous avons une charge de dettes qui est maintenant de 9.085.000. Il dit que du côté des recettes, elles sont en augmentation de 4% des recettes de transfert (l'argent qui nous revient) dues entre-autre à l'augmentation du fond des frontaliers, et des recettes de dettes puisque Sofilux nous amène à devoir diminuer notre recette de dettes de manière importante. Il dit qu'il est également prévu de présenter un Powerpoint avec la ventilation en millier d'euros par habitant et en pourcentage. Il dit que cela facilite également la comparaison et cela reprend le pourcentage des recettes avec une ventilation en milliers d'euros par habitant, 39 % pour l'imposition, et le fond monte à 25%, les frontaliers, 15, mais ça n'est pas fondamental. Il dit que l'on compare les recettes par rapport au budget et que dans les différents postes, le Fond des Communes est identique par rapport au budget et à ce que nous avions prévu au budget 2015. Le précompte immobilier est en nette baisse puisque nous avons un montant de 5% en moins qui est dû à plusieurs choses, dont une principale : le litige que l'État a eu avec Belgacom. Il ajoute que nous avions mis un précompte immobilier sur des bâtiments qui appartenaient à Belgacom, malheureusement pour nous ce procès a été perdu, et nous avons du acter une moins value en matière de précompte immobilier. Il ajoute qu'on trouve les montants exacts à la page 17 mais qu'ils ont été repris ici par M. THILL. Il aborde toutes les taxes locales de la page 15 à la page 19 du document et informe que c'est entre-autre là-dedans pour la moitié de la somme les pylônes de GSM, car on avait acté un montant de 248.000 euros et que maintenant c'est repris en charge par la Région. Il dit qu'on ignore si on récupèrera quelque chose ou pas plus tard mais qu'en tout cas cela participe fortement à la baisse des rentrées en matière de taxes locales. Il y a aussi les enrôlements car quand on enrôle un peu tard on encaisse plus tard aussi, et ça a été malheureusement le cas pour l'année 2015. Il passe ensuite aux subsides divers à la page 122, si on reprend la totalité des recettes de transferts, les premiers sont des frontaliers, et ensuite il y a le Fond des Communes, tout le reste sont les frais de transfert et il y a une diminution qui n'est pas substantielle mais qui représente 6%. Pour l'IPP, à la page 17, qui est la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, nous avons de bonnes raisons de penser qu'on pourra les récupérer l'année prochaine car la population rentre de plus en plus sa déclaration fiscale via Internet et cela retarde un peu la réception de l'avertissement extrait de rôle dans le temps, et ça le rapproche de la date à laquelle on rentre la déclaration fiscale. Mais malheureusement si on est sur l'année prochaine c'est l'année d'après qu'on reçoit les montants et pas l'année en question. Il ajoute encore qu'il y a le Fond des Frontaliers avec une belle augmentation de 3.565.000 euros. Voilà pour la comparaison recettes, budget, comptes. Monsieur MAGNUS passe aux détails pour ce qui est des recettes du Fonds des Communes, il est pratiquement stable et notre population active totale est de 13.041 personnes en avril 2015, avec le nombre de frontaliers qui est un peu moins de la moitié et qui est de 6.028, ce qui représente 46% on parle même parfois de 50%, c'est un peu moins élevé. Pour ce qui est des recettes de prestations, si on compare aux comptes des années précédentes, on a les ventes de bois qui sont en diminution, on a la

halte garderie qui elle est en augmentation, les repas scolaires légèrement en augmentation, les crèches en augmentation, les locations en recettes de prestations, ce sont des locations donc des loyers que nous recevons en augmentation, et les autres sont en diminutions car nous n'avons plus toutes les prestations qu'effectuent les pompiers. Pour les recettes de dividende, c'est simplement dû à Sofilux qui nous donnait précédemment un acompte et puis un deuxième acompte et un solde. Mais malheureusement ce n'est plus le cas et nous n'avons pas reçu le deuxième acompte sur dividende et le solde sur dividende, nous avons donc une diminution importante des dividendes de l'intercommunale Sofilux, et en 'GAS' ça se maintient. Il ajoute qu'on en reparlera lors des modifications budgétaires parce que ces dividendes se transforment, pour des raisons financières qu'on peut comprendre, en redevances de voirie. Il montre ensuite les dépenses relatives au coût des services. Il dit que bien souvent les gens ne se rendent pas compte de ce que coûtent les services qui sont donnés à la population, et il précise bien qu'à Arlon ils sont importants. Il félicite les équipes du Service Environnement pour le travail extraordinaire effectué, car malgré que ce soit un certain coût, cela permet de voir la beauté de notre Ville lorsqu'elle est particulièrement bien fleurie. Il passe ensuite aux évolutions des dépenses de personnel. Il explique la grosse chute qui est due au fait que nous n'avons plus les pompiers à charge. Il montre ensuite l'évolution avec l'indexation, et revient sur l'augmentation des cotisations patronales pensions, il explique que normalement aujourd'hui on devrait être à 34% et nous ne sommes qu'à 30,50%; il ajoute qu'on s'attend à ce que l'année prochaine ce pourcentage puisse être augmenté. Quand aux frais de fonctionnement, il dit que là aussi cela a diminué suite au départ des pompiers. Il ajoute que le prix de l'énergie a diminué, que nous avons fait des efforts et que les frais de fonctionnement sont donc en légère diminution. Pour les transferts et subsides, il revient sur ce qui a été dit précédemment à propos de l'augmentation de 1% qu'il y a eu au CPAS. Pour la Zone de Police c'était un peu plus important parce que nous devions faire face à cette augmentation des cotisations patronales. Il cite aussi les sports et jeunesse, la culture, le tourisme et les primes. Il passe ensuite aux dépenses de dettes et ajoute qu'ils sont très contents puisqu'on espérait ne pas dépasser les 10.000.000 euros, et il dit que nous sommes descendus bien en dessous et il explique pourquoi : « Il y a toujours ce système d'un emprunt que vous faites, vous souscrivez à l'emprunt en décembre mais vous ne prenez l'argent que l'année d'après, donc la charge de remboursement de capital est sur l'année suivante et les intérêts c'est sur un mois, donc le report du remboursement de capital, on est aidé par cela. Mais surtout, les pompiers ont disparu, mais les intérêts ont également baissés. Et nous sommes soumis aux règles du Ministre Furlan qui nous oblige à limiter notre extraordinaire, même si parfois, notre population voudrait, pour certains dossiers, avoir un peu plus de latitude. Nous sommes contents d'avoir pu réduire cette charge à 9.000.000, et ici ce ne sont des projections budgétaires, mais véritablement le compte ». Il parle ensuite de la dette. Il dit qu'on a parlé à un certain moment de 100.000.000 euros et nous en sommes maintenant à 88.595.000 euros, il ajoute que cela prouve que la Ville est gérée de manière sérieuse. Il conseille à l'assemblée de consulter les annexes qui contiennent beaucoup d'information, notamment tous les fournisseurs. Il ajoute que bien qu'ils soient soumis aux marchés publics, ils tentent de faire plaisir quand cela est possible. Il regrette d'ailleurs le départ de la librairie « La lettre écarlate », dont le Ville d'Arlon était cliente à raison de 52.000 euros. Il passe ensuite à la partie concernant le service extraordinaire. Il dit que c'est plus simple et explique ce qu'est le service extraordinaire : on dépense certaines choses, et de l'autre côté on doit avoir soit des subsides, soit des fonds propres, soit des emprunts. Il dit qu'il n'y a plus beaucoup de fonds propres, que nous cherchons un maximum de subsides, et pour ce qui est des charges d'emprunts, les taux d'intérêts diminuent. Il donne exemple pour un emprunt à taux fixe en vingt ans on est à un taux de 1,80. Il ajoute qu'aujourd'hui, 1.000.000 en vingt ans cela coût 60.000 euros. Et 1.000.000 en trente ans cela coûte 43.000 euros. Le service extraordinaire, avec un mali budgétaire de 6.198.253 euros et un boni comptable de 7.953.067 euros. Il termine en montrant la répartition par type de dépense. Il précise que la majorité de ces dépenses sont passées par le Conseil communal. Il cite entre

autres les investissements pour les bâtiments qui représentent hors écoles 11.000.000 euros, et les bâtiments scolaires qui représentent 3.900.000 euros.

M. GAUDRON revient sur l'article 04036715 de la page 17 du compte ordinaire, relatif à la taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés et les taudis. Il dit qu'il y a déjà un petit temps ils avaient eu une présentation très intéressante qui évoquait que toute une série de logements pourraient être touchés par cette taxe et il remarque que pour une année de plus, on se retrouve avec rien au compte. Il précise que ce n'est pas pour les 10.000 euros en question qui ne représentent pas grand-chose pour le budget communal, mais par contre il dit que c'est un levier en terme de politique de logement et d'accès au logement, de lute contre la spéculation. Il demande si lors des prochains exercices, on peut espérer avoir un autre résultat. Il voudrait savoir si le Collège met quelque chose en place en ce sens.

M. LECOCQ explique qu'un dossier pour un immeuble inoccupé prend minimum six mois. Mais il y a des d'exonérations, par exemple si on est en travaux. Dans ces cas, chaque propriétaire va faire un dossier, donc cela va repousser encore une autre visite six mois après. Il ajoute qu'ils font des dossiers et que cela avance quand même étant donné qu'il y a des propriétaires qui ont bougé. Il dit que pas mal de dossiers sont remis en location, ou d'autres qui ont l'air inoccupés mais qui sont en fait des secondes résidences. Il ajoute qu'avec la taxe on n'aura pas des sommes énormes, mais qu'il y a un suivi, il explique que suivant les cas, un dossier peut durer un an, voir plus. Il insiste bien sur le fait que les dossiers sont suivis et ajoute qu'en 2015 ils ont ouvert à peu près 80 dossiers. Mais précise que sur ces 80 dossiers il est possible qu'il n'y ait même pas une taxation.

M. THILL précise le montant de la taxe sur les immeubles inoccupés qui est 150 euros du mètre par étage, donc par exemple pour une maison de deux étages qui fait huit mètres coûtera 2.000 euros. Donc beaucoup de propriétaires se disent en seconde résidence car cela leur coûte beaucoup moins cher. Il ajoute qu'en 2016 on verra que la taxe sur les secondes résidences va fortement augmenter, c'est un effet collatéral.

M. LECOCQ ajoute qu'on est passé en 2014 de 200 personnes en seconde résidence à 340 en 2016.

M. SAINLEZ s'interroge sur l'explication de Tax-on-web sur l'IPP parce que cela fait deux ans consécutifs qu'on diminue à ce niveau-là et en deux ans 2013 – 2015 on a perdu 800.000 euros à l'IPP. Même à considérer que cela reprendrait un an à enrôler, on est structurellement à moins 800.000 euros sur l'IPP pour une augmentation de population quand même sensible sur Arlon, cela lui paraît bizarre.

M. THILL explique qu'on se base sur les informations que le SPF Finances veut bien nous donner. Pour les taxes additionnelles, il dit que tous les mois nous recevons une somme de « X » sur le compte et en fin d'année nous avons une page avec le montant des enrôlements, le montant payé à la Commune et le montant reporté sur l'année suivante. C'est tout ce qu'ils ont, il dit que cela reste très lacunaire. Il explique qu'effectivement avec Tax-on-web cela avait accéléré les enrôlements dans les années précédentes, mais d'après le Ministère des Finances, cet effet commence doucement à se terminer. En 2015, suite à la 6ème réforme de l'État, le SPF Finances a du modifier leur logiciel de fond en comble et ils n'ont pas été capables d'enrôler aussi rapidement que les années précédentes. Il ajoute que les enrôlements en 2015 étaient nettement inférieurs. Par contre le crédit budgétaire pour 2016 est nettement supérieur. Il donne ensuite quelques chiffres : On a perdu 800.000 euros en 2015 et on en regagne 650.000 en 2016. En 2014 les enrôlements étaient de 3.871.000 euros, en 2015 3.288.000 euros, et la prévision budgétaire pour 2016 est 4.614.000 euros.

M. MAGNUS précise encore que ce sont des chiffres qui sont donnés par le Fédéral, et il admet que cela reste mystérieux.

M. BIREN dit que si on regarde les fluctuations d'IPP et de précompte immobilier sur 10 ou 15 ans, il faut accepter qu'il y a une véritable pauvreté de l'information qui va vers les communes à partir du Pouvoir Central Financier. Il trouve qu'il faut dénoncer cela, et ajoute que nous sommes dans un système où toute l'information est permise à tous les niveaux et que nous n'avons aucune information de l'apport financier. Il parle ensuite de l'apport de plusieurs dizaines d'appartements à Callemeyn qui devrait aussi avoir un impact très positif sur le précompte immobilier; mais il ajoute que nous n'en savons rien, que les chiffres nous sont donnés de manière aussi brutale. Il trouve effarant qu'aujourd'hui on sache dire combien de lapins il y a dans l'ensemble des clapiers en Belgique alors qu'on ne sait pas nous dire quelle somme nous avons droit en IPP et précompte immobilier.

M. MAGNUS ajoute que si on compare les comptes d'année en année on voit que cette augmentation du nombre de bâtiments sur Arlon se reflète aussi au précompte immobilier. Pour ce qui est de l'IPP il dit que c'est un peu plus inquiétant et espère un beau rattrapage l'année prochaine.

M. THILL dit que c'est ce que le Ministère nous promet. Et il ajoute aussi que dans les prochaines années il y aura l'effet du Tax-shift qui va nous coûter, d'abord quelques dizaines de milliers d'euros, et puis de plus en plus.

M. SAINLEZ demande une explication sur la taxe des pylônes GSM. Il a eu connaissance d'un Arrêté entre untel opérateur et la Ville de Mons disant que la taxe régionale ce n'était pas bon mais que la taxe communale s'était bon quand même. Il demande si finalement on a encore le droit d'avoir une taxe sur les antennes GSM ou pas.

M. THILL répond que normalement non. Il explique qu'en matière fiscale, quelque fois la Région Wallonne prend de grandes libertés avec la législation, c'est-à-dire qu'elle interdit certaines taxes. Il explique notamment le cas de la Ville de Hui où ils sont allés contre certaines décisions de la Région Wallonne et les règlements ont été cassés, ils sont allés au Conseil d'État et ils ont gagnés parce qu'il y a l'autonomie communale que souvent, la Région Wallonne ne respecte pas. Il ajoute que la Région Wallonne nous impose des choses uniquement par circulaire. Et il y a bien une circulaire qui nous interdit d'appliquer une taxe sur les pylônes GSM, à partir du moment où nous avons la taxe additionnelle. Il explique que nous avons eu cette taxe additionnelle pendant une quinzaine d'années mais bien souvent, on se retrouve au Conseil d'État, on dépense des petites fortunes en frais d'avocat et trois fois sur quatre on perd. Il ajoute encore que comme on perd 10 ans après l'évènement, il faut en plus rembourser non seulement la taxe, mais aussi des intérêts moratoires. Il poursuit en disant que nous avons une taxe additionnelle à la taxe de la Région Wallonne et la Région Wallonne doit nous indiquer les montants que nous sommes supposés percevoir. Arrivant tout doucement au bout de sa carrière, il conclut en disant qu'il pense bien ne jamais voir un euro de cette somme-là.

Le Conseil communal, par 22 voix et 6 abstentions (Mme CHARLIER – GUILLAUME, M.X.KROELL, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M Y.SCHOPPACH,)

DECIDE

Art. 1er
D'approuver, comme suit, les comptes de l'exercice 2015 :

Bilan	ACTIF	PASSIF
	255.837.222,34	255.837.222,34

Résultat de l'exercice : bénéfice de 5.879.826,50 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	51.733.642,49	21.707.296,95

- Non-Valeurs	*822.863,70*	*8.300,00*
= Droits constatés net	*50.910.778,79*	*21.698.996,95*
- Engagements	*48.444.448,31*	*27.897.249,89*
= Résultat budgétaire de l'exercice	*2.466.330,48*	*-6.198.252,94*
Droits constatés	*51.733.642,49*	*21.707.296,95*
- Non-Valeurs	*822.863,70*	*8.300,00*
= Droits constatés net	*50.910.778,79*	*21.698.996,95*
- Imputations	*48.178.332,61*	*13.745.930,18*
= Résultat comptable de l'exercice	*2.732.446,18*	*7.953.066,77*
Engagements	*48.444.448,31*	*27.897.249,89*
- Imputations	*48.178.332,61*	*13.745.930,18*
= Engagements à reporter de l'exercice	*266.115,70*	*14.151.319,71*

Art. 2
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

30. FINANCES COMMUNALES : Approbation des modifications n°1 exercice Ordinaire et Extraordinaire.

M. MAGNUS rappelle que ce n'est pas le budget, ce sont les modifications que l'on acte au budget. Il explique que cette première modification budgétaire a pour objectif principal d'intégrer le boni du compte. Il s'agit du boni budgétaire dont nous venons de parler, d'environ 2.400.000 euros. Le boni est donc injecté dans la modification budgétaire. Il ajoute que dans tous les postes de dettes il y a des diminutions. Il désire également parler de Sofilux et des dividendes qui sont maintenant devenus pour cette année des redevances de voiries. Avec cette modification budgétaire nous arrivons à un solde de 2.538.000 euros. Il attire l'attention sur la page 15 au niveau des prestations et des recettes de dettes. Il dit que nous avions un poste qui n'existait pas, qui sont les redevances de voiries, et les redevances de voiries en matière d'électricité et de gaz. Il présente la note du 14 avril reçue de Sofilux et explique qu'étant donné la modification de la législation au niveau de la taxation des Intercommunales, ils vont juste à présent jouer le rôle d'un réceptacle qui encaisse l'argent et qui le ristourne aux communes sans passer par la notion de dividende. Il ajoute que c'est pour ça que nous avons les dividendes qui baissent. Il y a également une autre raison de cette baisse au niveau des dividendes de l'Intercommunale, c'est le bénéfice exceptionnel qu'à réalisé Sofilux lors de la vente des parts qu'ils avaient dans Electrabel Customer Solutions (il rappelle ce qu'est un bénéfice exceptionnel en expliquant que c'est lorsqu'on vend quelque chose dans une société qui n'est pas récurrent). Il annonce qu'ils avaient un résultat exceptionnel de pratiquement 3.000.0000 et qu'il y a 50 % qui est maintenant versé dans les Intercommunales. Sur base de cette note, il précise qu'il ne sait pas avec exactitude quel montant cela représente pour Arlon, ni si l'année prochaine nous aurons les 50% qu'ils n'ont pas distribués cette année. Il sait par contre qu'à l'avenir le montant du dividende de l'Intercommunale en matière d'électricité va fondre comme neige au soleil. Ce n'est donc pas une bonne nouvelle pour l'année prochaine. Il rappelle les chiffres positifs en ce qui concerne les redevances de voiries, à savoir 894.000 euros, mais il précise que ce sont des redevances de deux années. Ce sont des redevances qui ont été postposées chez Sofilux et l'année prochaine, nous n'aurons plus que la moitié de ces montants-là. Il termine cette partie en expliquant que le point en urgence a été retiré de l'approbation de l'assemblée générale car ils souhaitent rencontrer les gens de Sofilux pour leur poser quelques questions relatives à l'avenir des participations communales dans Sofilux, et de voir

comment ils vont payer les redevances de voirie dans les années qui viennent. Il poursuit en rappelant que la dette diminue un peu partout, il ajoute qu'en ce qui concerne les parkings, nous avons mis une dépense de 70.000 euros, nous avons également augmenté notre recette à 100.000 euros. Il espère que les chiffres seront plus ambitieux que cela mais il dit qu'ils sont tout de même très contents. Il précise que cette modification budgétaire a été faite avant l'annonce du jugement en appel contre Cityparking.

Mme GOFFINET signale une petite erreur dans un numéro de compte de projet. A la page 6, concernant l'upgrade de la salle du Conseil communal qui est le projet 20161020, et à la page 15, il est indiqué 20161002. Elle demande à noter qu'il faut mettre aux deux « 20161020 ».

M. MEDINGER revient sur ce qui a été expliqué, qu'on ne parlera plus de dividendes mais bien de droits de voirie. Il dit qu'en fait on garde les deux lignes. On garde la ligne budgétaire « dividendes » et on ajoute une nouvelle ligne « droits de voirie ». Le total sera plus faible, mais il tient à rassurer l'assemblée en expliquant que normalement les 50% de la vente des C.S. 02 32 14 seront versés l'année prochaine, et en plus Electrabel quitte le navire définitivement et exerce son fameux droit de pout et va racheter les 25% encore détenus par Electrabel. Donc nous serons propriétaires à 100%, ce qui devrait faire augmenter les dividendes quelque peu.

M. MAGNUS lui demande s'il sait quel montant représente la vente des 50% pour Arlon.

M.MEDINGER répond que les chiffres seront encore affinés et ajoute qu'il est possible que la Ville touche 35.000 euros en plus que le chiffre qui est actuellement indiqué. Il explique que le gros problème c'était la mutualisation. Tous les droit de voiries étaient mis ensemble et étaient redistribués au prorata du nombre de parts. Actuellement la loi a changé et on ne permet plus d'englober ces droits de voirie dans la trésorerie de Sofilux, sinon ils doivent payer un impôt de 33,99% et l'Intercommunale aurait du sortir pratiquement 1.300.000 euros d'impôts, c'est pourquoi actuellement ils font uniquement transiter les droits de voirie par une boîte aux lettres chez Sofilux mais ils sont reversés intégralement aux communes pour échapper à cette taxe. Il ajoute que le problème c'est qu'anciennement, puisque tout était mutualisé, Arlon bénéficiait aussi des droit de voirie des autres communes. C'est Arlon qui avait le plus de parts, donc maintenant à ce niveau la Ville est perdante. Il ajoute qu'ils ont essayé d'imaginer un système pour essayer d'équilibrer mais cela ne s'est pas avéré possible.

M. TURBANG s'interpelle sur la majoration de 300.000 euros en ce qui concerne les frais d'organisation de repas.

M. MAGNUS explique que pour l'instant le restaurant communal achète chez Nos Logis, et rappelle que ce n'est qu'à partir du mois de septembre qu'on le fera nous même.

M. GAUDRON revient sur les dividendes de Sofilux. Il dit que notre dividende sera effectivement influencé, mais sur quelle base? Il émet alors une réflexion entre le fait que Sofilux et les autres Intercommunales rachètent les parts ou alors sur ce qui avait déjà été évoqué, à savoir de trouver un autre partenaire privé qu'Electrabel.

M. MEDINGER répond que la question avait bien été évoquée mais pour le moment il n'y a pas de candidat acheteur. Il ajoute également que faire entrer un investisseur privé aurait été intéressant.

M. MAGNUS rappelle que c'est bien pour avoir quelques renseignements complémentaires que ce point à été retiré de l'ordre du jour.

M. SCHUSTER s'étonne que le droit de voirie soit calculé en fonction du nombre de kilomètres de route qui possèdent un éclairage (les points E.ON). Il se demande si la Commune a déclaré l'ensemble des voiries qui peuvent rentrer

dans le cadre du calcul de ce droit de voirie. Une seconde chose l'étonne : Au point de vue nombre de parts, Arlon est deuxième (après la Commune d'Aubange), et Manhay ainsi que toutes les petites communes de la Province ont bénéficiés des parts sociales de la Ville d'Arlon. Il trouve qu'il y a des questions à se poser.

M. BALON répond d'abord à la première question et dit qu'il est d'accord avec M. Schuster. Il fait remarquer que dans certaines communes on constate un nombre de voiries éclairées alors qu'on est en pleine zone agricole. Il explique que nous avons donc interrogé la Province du Luxembourg, parce que ce sont les Commissaires Voyers qui doivent renseigner le nombre de kilomètres. Les Commissaires Voyers ont répondu par le nombre de kilomètres que nous connaissions déjà mais il lui semble que le nombre de kilomètres a augmenté. Il dit qu'il va falloir faire le travail nous-mêmes alors que ce n'est pas à la Ville de le faire. Il ajoute que cela a une influence, non seulement ici, sur les dividendes de Sofilux, mais aussi sur le Fond des Communes. Il pense donc qu'il y a plus que les 430 km que nous renseignons. M. Balon en vient ensuite à la deuxième question de M. Schuster et dit qu'il est également tout à fait d'accord avec son raisonnement. En effet, il dit que les intérêts d'Arlon, en cette matière risquent d'être fortement diminués, et ce pour de très longues années.

M. MAGNUS passe ensuite à l'extraordinaire. Il cite quelques exemples importants que nous avons gardés, comme la rue du Bourg. Il rappelle que cette rue est dans le Plan Triennal. Il cite également l'aménagement du hall 2 de la Spetz, le parking sous-terrain de la place Léopold d'un montant pour l'auteur de projet de 605.000 euros (il dit qu'il est évident que cela devait faire partie de la modification budgétaire), il cite encore la rénovation de la Synagogue, qui malheureusement va coûter un peu plus cher que prévu.

M. GAUDRON rappelle que lors du dernier Conseil communal le groupe Écolo a voté contre ce projet, et il annonce que dans la continuité de ce vote le groupe Écolo votera contre cette modification budgétaire.

M. MAGNUS cite encore le Schéma Communal de Développement Commercial, qui avait été accepté. Il ajoute que le marché va pouvoir être notifié dès demain.

M. TURBANG revient sur l'achat d'horodateurs prévu au départ pour 170.000 euros et finalement achetés pour 134.000 euros. Il a vu dans la presse que la Ville a racheté les horodateurs à Cityparking et M. Magnus le lui confirme.

M. MAGNUS explique qu'on avait deux possibilités, on avait fait un marché pour en acheter des nouveaux et finalement on a trouvé un arrangement avec Cityparking, et il ajoute que c'était la meilleure solution pour les deux parties.

M. TURBANG demande s'il est prévu de garder les anciens horodateurs.

M. MAGNUS répond qu'il y en a qui ne sont pas tellement vieux.

M. TURBANG fait remarquer que ce sont des horodateurs qui ne fonctionnent qu'à partir de pièces.

M. MAGNUS précise qu'il y a des systèmes qui se rajoutent à l'horodateur et demande plus de détails à M. LECLERCQ.

M. LECLERCQ explique qu'il est prévu de moderniser les horodateurs avec des liseurs de cartes. Il précise que c'est un supplément qui ne coûte pas très cher mais qu'ils ont d'abord acheté les horodateurs pour la valeur résiduelle qu'il restait à amortir, il ajoute qu'ils ont été installés en 2007 .Il précise qu'ils sont encore en parfait état, à quelques petites difficultés techniques près ils fonctionnent très bien. Il dit encore qu'il y a des fonctionnalités de payement par Smartphone qui sont envisagées, il y a des rendez prévus dans les semaines à venir. Il annonce que les horodateurs ont encore quelques

années de vie devant eux, et ajoute qu'ils ont été achetés à un prix très raisonnable.

M. MAGNUS rappelle que lorsqu'ils ont repris les horodateurs, il n'y avait plus aucun ticket dedans, plus de courant. Il n'y plus de liaison informatique.

M. TURBANG demande si dans le cadre de ce rachat il y a un contrat de maintenance qui devra être signé avec une société ou si c'est du personnel communal qui devra s'en charger.

M. LECLERCQ explique que d'une part il y a les horodateurs, les bornes en voirie, il dit que là nous allons essayer d'être un maximum autonome vis-à-vis de la maintenance quotidienne régulière de ces horodateurs pour qu'on puisse nous-mêmes disposer d'un stock de pièces qui nous permette de changer ce qui doit l'être, au niveau de l'impression des tickets etc.… Pour ce qui est de l'Espace Didier, nous n'avons pas le choix, on a toute une série de contrats de maintenance à remettre en ordre par rapport aux caméras, aux systèmes d'alarme, aux ascendeurs, au système d'interphone, au système d'appel à distance… Il dit qu'on est en phase de remettre en circuit toutes ces installations, et il annonce que demain Proximus vient rebrancher les connexions téléphoniques et Internet, jeudi des techniciens de Skidata sont envoyés pour remettre en route le système (pour barrières d'accès et le module de paiement), il précise que cela prendra quelques jours. Il ajoute que c'est une question de temps et qu'aujourd'hui on peut être rassuré il n'y a pas de problèmes de sécurité, le parking ne sera jamais fermé, on empêchera jamais quelqu'un de sortir du parking. Mais il dit qu'effectivement il y a actuellement un problème de gestion, il n'y a à ce jour aucune recette dans ce parking mais ce n'est pas la première préoccupation, la priorité allant vers le système de sécurité incendie et autres qui doivent rester bien fonctionnels.

M. MAGNUS ajoute que ce qu'ils avaient vraiment peur c'est que des gens soient enfermés et que toutes les mesures ont été prises pour que cela n'arrive pas.

Monsieur KROELL Signale que la poignée de porte pour l'accès à l'ascenseur au -4 ou -3 ne tiennent plus que par une visse. Il propose de réparer cela afin que personne ne se retrouve enfermé au cas où la poignée cèderait.

M. MAGNUS le remercie pour cette information et ajoute que ce sera contrôlé. Il précise également que nous ne sommes pas encore dans l'affaire OFFON qui va être introduite en décembre. Il rappelle que l'affaire OFFON va être un problème de sous, et plus de parkings. Le juge va devoir comparer, d'un côté ce que Cityparking a gagné depuis le début de la convention en 1996, qu'est ce qu'ils ont gagné en ne faisant pas le parking (209 places, c'était le montant du permis unique) et qu'est-ce qu'ils perdent sur les dix dernières années en n'ayant plus de parking. Et donc l'équilibre entre les deux va être le montant que nous leur devrons ou qu'ils nous devront.

Le Conseil communal, DECIDE :

Art. 1er

D'approuver par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme CHARLIER -GUILLAUME, M.X.KROELL, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M Y.SCHOPPACH,) comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2016 à l'ordinaire

ET

D'approuver par 19 voix pour, 3 voix contre (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, M.M.LAQLII) et 6 abstentions (Mme CHARLIER -GUILLAUME, M.X.KROELL, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M Y.SCHOPPACH,) comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2016 à l'extraordinaire

–	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	50.777.111,02	8.247.452,95
Dépenses totales exercice proprement dit	50.107.916,75	8.214.896,44
Boni/mali exercice proprement dit	669.194,27	32.556,51
Recettes exercices antérieurs	2.466.330,48	10.464.198,21
Dépenses exercices antérieurs	178.580,49	10.543.302,85
Prélèvements en recettes	0,00	3.898.898,62
Prélèvements en dépenses	420.000,00	2.225.000,00
Recettes globales	53.243.441,50	22.610.549,78
Dépenses globales	50.706.497,24	20.983.199,29
Boni/mali global	2.536.944,26	1.627.350,49

Art. 2.
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

31. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon dans le cadre de la rénovation du revêtement de sol de l'ancien terrain de tennis couvert (T4).

M. BALON explique que la somme de 3.327,50 € ne sera donnée que si la demande est acceptée par Infrasport. Il dit que le dossier est introduit mais cela peut prendre plusieurs années, et nous devons payer.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, marque son accord sur l'octroi d'une subvention, correspondant à 50% de la part non subsidiée, soit un montant de 3.327,50 € à l'ASBL Royal Tennis Club Arlon, dans le cadre de la rénovation du revêtement de sol de l'ancien terrain de tennis couvert (T4) sis rue des Mélèzes, 2 à ARLON. Cette décision est soumise à la condition de l'obtention par l'ASBL des subsides à obtenir en matière de petites infrastructures sportives privées, auprès du Service Public de Wallonie INFRASPORT, pour la réalisation des travaux dont question; Décide d'imputer cette dépense à l'article 764/522-52/2015 du budget extraordinaire de l'exercice 2016

32. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'un subside au Judo Club Stockem pour l'intervention financière dans les frais de sécurité lors de l'organisation du Belgian Ladies Open de Judo d'Arlon 2016.

M. BALON explique que dans leur tournoi il y a eu des Israéliens et qu'à l'heure actuelle cela nécessite un service d'ordre spécifique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Décide :
- Que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2016
- Que la liquidation est autorisée suite à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus pour un montant de 2265,12€.

33. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de l'asbl Maison de la Culture – exercice 2015.

M. MAGNUS rappelle que l'année passée ils étaient en négatif, contrairement à cette année où ils sont à 15.766 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Emet un avis favorable sur les comptes de l'exercice 2015 de l'ASBL MAISON DE LA CULTURE.

34. PERSONNEL COMMUNAL : Approbation des modifications du cadre du personnel.

M. PERPETE explique que nous sommes dans une opération qui se fait tous les cinq ou six ans et qui aura trois parts. D'une part on va organiser des examens pour régulariser des membres du personnel entrés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2012. Ces examens seront organisés dans le courant de l'année 2016 et les préparations sont déjà bien avancées. Il explique que ceux qui auront réussi leur examen seront admis au stage au 1er janvier 2017 et nommés automatiquement après un rapport de stage favorable au 1er janvier 2018. La deuxième étape est pour les agents entrés en 2013 et 2014, ce sera la même opération mais elle aura lieu en 2017 avec effet de l'admission au stage au 1er janvier 2018 et la nomination au 1er janvier 2019. La troisième étape c'est la modification du cadre. Il explique que pour pouvoir procéder à des nominations d'agents, notamment communaux, il faut que le cadre le permettre, c'est-à-dire qu'il y a un nombre d'emplois dans cette qualification suffisant pour pouvoir nommer. Il dit qu'on fait très rarement des modifications de cadre, tous les cinq ou six ans on essaye d'englober les situations connues que l'on souhaite pouvoir régulariser et puis on anticipe un petit peu. Il explique que, bien entendu, il ne faut pas en arriver à avoir plus de chefs que de personnes qui font le travail d'exécution, et que cela ne doit pas devenir insupportable pour les finances communales sur le long terme. Il ajoute qu'il ne faut pas non plus créer des espérances inutiles d'augmenter très fort le cadre en n'ayant pas l'intention de le remplir. Il poursuit en expliquant qu'on propose neuf modifications, il dit que ce n'est pas énorme sur l'ensemble du cadre actuel. Il explique que nous demandons au Conseil d'accepter un poste de chef de bureau administratif en chef de bureau administratif ou technique. Il précise qu'aujourd'hui il n'y en a pas en technique. Il ajoute qu'il y a six places qui sont prévues au cadre, une d'elle serait accessible à un chef de bureau technique. Il précise que c'est pour préparer à plus long terme le départ du Directeur actuel du Département Technique. La deuxième modification complète le cadre des agents administratifs gradués (les échelles B1, B2, B3), il dit qu'actuellement il y a quatre places de prévues au cadre, cela n'étant pas suffisant on propose de passer à six , et de créer ainsi deux postes supplémentaires. Troisièmement il est proposé de réduire le nombre de postes de chefs de service administratifs car notre cadre actuel en prévoit dix et il y en a en réalité que trois. Comme il reste sept places vacantes nous pouvons faire un geste notamment vis-à-vis de la Région Wallonne, qui devra statuer en matière de tutelle sur les modifications de cadre, en disant qu'on n'essaye pas d'avoir le plus grand cadre possible qu'on n'utilise pas, quand on constate nous-mêmes que ce qui a été prévu à une certaine époque était surdimensionné nous le réduisons nous-mêmes. La quatrième modification est de compléter le cadre administratif des employés d'administration. Il ajoute que c'est une grosse partie de notre bataillon administratif (échelle D2, D4, D6,), il dit qu'il y a déjà soixante-cinq places au cadre, et on propose d'augmenter de cinq, il précise que c'est cinq par rapport à soixante-cinq, donc c'est un treizième. La cinquième modification c'est de compléter le cadre technique des attachés spécifiques (échelle A3 spécifique), il dit qu'il n'y a pas du tout de place au cadre et qu'il en faudrait deux. La sixième modification c'est de compléter le cadre technique des agents techniques en chef, il ajoute qu'il y en a deux au cadre et il en faudrait trois supplémentaires. La septième est de

modifier le cadre technique des agents techniques dans les échelles D7 et D8, il explique qu'il y a quatre places prévues au cadre. Il ajoute que là, nous voulons remplir une obligation légale et qu'il y a un besoin, c'est de créer un SIPP, un Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail. Il explique qu'il y a un Comité de concertation pour la prévention et la Protection du Travail, qui se réunit en moyenne tous les trimestres. Avec des médecins de Mensura, le SPF Bien-être au Travail…, il ajoute qu'il a été convenu qu'avec un et demi équivalent temps plein cela pourrait suffire. C'est donc une création pour l'ensemble du personnel communal et aussi des asbl paracommunales qui le souhaiteraient. La huitième modification est relative à la bibliothèque, il explique que nous proposons de compléter le cadre spécifique des bibliothécaires gradués, il ajoute qu'il n'y a qu'une place au cadre et on en créerait trois supplémentaires. La neuvième modification est pour compléter le cadre spécifique des infirmiers gradués sociaux ou hospitaliers, ou assistants sociaux des crèches, en passant de cinq à sept, parce que maintenant il y a sept crèches, alors qu'à l'époque du cadre précédent il n'y en avait que cinq. Il explique que le Comité de concertation et de négociation syndicale s'est réuni le 12 mai. Il ajoute que cela a été proposé aux représentants du personnel comme la loi le prévoit, et a été admis sans problème à l'unanimité dans un très bon climat, sauf au point 35, il y a un petit erratum où ils nous ont fait remarquer qu'il faudrait supprimer quelques mots. Il poursuit en disant que nous sommes bien conscients que cela ne règle pas la totalité de chaque cas, ce ne serait pas possible, mais tout de même une grande partie. Il ajoute que certains examens peuvent déjà être organisés parce qu'il y a déjà suffisamment de places au cadre actuel pour pouvoir avancer, mais il précise que l'effet de prise de cours sera le même pour tout le monde. Il termine en disant que cette façon de faire nous permet de continuer ce qui a été fait depuis toujours, et on éviterait les pénalisations financières que l'on aurait si on laissait du personnel contractuel plus de cinq ans avant de le nommer. Il explique : « C'est pour cela qu'on accélère un peu le mouvement pour ceux de 2013 et 2014. Pour ceux jusque 2012, si on procède ainsi, il n'y aura aucune pénalisation financière, on sera dans les délais pour pouvoir dire qu'on n'a pas trainé, nous ne sommes pas soumis à la cotisation des régularisations, ni de responsabilisations; ce qui est quand même important. Deuxièmement on prendra ceux de 2013 et de 2014 parce que ceux de 2013 par exemple, ils auront cinq ans d'ancienneté contractuelle en 2018. Mais en 2018, six mois avant les élections communales vous ne pouvez plus entreprendre une opération de régularisation, cela nous met en avril 2018. Et puis il y a les élections en octobre, le nouveau Conseil et nouveau Collège en décembre. Même si c'est plus ou moins le même Collège, il faut quand même avoir le temps de se mettre un peu en place avant de pouvoir continuer, et pendant ce temps-là le temps passe et le conteur tourne. Il dit qu'on est entre deux choix cornéliens, ou bien on se dit qu'on a des amandes quelque part si on les nomme, alors on ne les nomme pas,… mais il ne faut plus jamais les nommer car plus nous attendrons plus cela coûtera. Donc si on a des agents de trente ans qui sont entrés en 2013 on ne le nommerait plus jamais sinon cela sera beaucoup plus cher de les nommer en 2022 qu'en 2017. » Il ajoute qu'on va pouvoir à la fois supporter financièrement cette opération-là, respecter la loi, l'équité. Il dit que nous savons qu'entre avril 2018 et loin en 2019 il ne pourra rien se faire, qui que ce soit au Collège, d'autant plus qu'il y aura les élections régionales de juin 2019 qui auront une grande importance sur ces matières-là, car il faudra voir qui sera au pouvoir à la Région Wallonne en 2019, avec quelle déclaration de politique générale, quelle politique par rapport au financement des pouvoirs locaux, quelle politique par rapport au personnel, aux pensions… Il y aura aussi des implications du Fédéral… Il ajoute qu'on avancerait donc si aujourd'hui on règle la situation des agents jusqu'à 2014 inclus, et qu'il y aura ensuite une pause de deux ans et puis alors, en 2020, les futurs responsables communaux, en ayant les éléments de clarification qui seront venus de toutes parts, pourront avancer ou réorienter si nécessaire la façon de procéder. Il précise que cela a un impact important pour les agents puisque notamment en matière de pension, ils basculent dans le système des pensions publiques, ce qui est une grande différence pour eux, alors que pour nous cela ne coûte pas nécessairement plus cher. Il termine en expliquant que si par exemple, par crainte de ce que

réserve l'avenir on attende 2023, on a fait calculer ce que cela coûterait et on aurait avant de commencer des pénalités de 930.000 euros.

M. GAUDRON dit se réjouir de l'accélération de rythme pour l'accord 2013-2014, ainsi que de la mise en place d'un SIPP, d'autant plus commun. Même si administrativement c'est assez complexe à ce niveau-là avec l'entonnoir administratif au niveau du SPF Bien-être. Il demande si le SIPP intègre également le CPAS ou si le CPAS a son propre SIPP.

M. PERPETE lui répond qu'il ne l'intègre pas.

Melle NEUBERG poursuit en expliquant que le CPAS n'a pas d'obligation d'implanter le SIPP. Mais le CPAS a des collaborations avec la Ville via les Conseillers en prévention. Elle dit que cela a été évoqué lors de la dernière concertation syndicale mais qu'ils déjà d'excellentes collaborations, ils avancent mais il n'y pas d'obligation d'insérer directement un SIPP au CPAS.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de modifier
le cadre administratif comme suit :
- *remplacement d'un emploi de 'chef de bureau administratif' par un 'chef de bureau administratif ou technique'*
- *ajout de 2 emplois de gradué (B1)*
- *ajout de 5 emplois d'employé d'administration (D2-D4-D6)*
- *suppression de 3 emplois de chef de service administratif (C3)*

le cadre technique comme suit :
- *ajout de 2 emplois d'attaché spécifique (A3sp) accessibles par promotion*
- *ajout de 3 emplois d'agent technique en chef (D9)*
- *maintien des 4 emplois d'agent technique dont*
  1,5 conseiller en prévention (D7)
  1 agent constatateur en matière d'environnement (D7)

le cadre de la bibliothèque comme suit :
- *ajout de 3 emplois de bibliothécaire gradué (B1)*

le cadre des crèches comme suit :
- *ajout de 2 emplois d'infirmier gradué social ou hospitalier ou assistant social (B1)*

35. PERSONNEL COMMUNAL : Fixation des conditions de recrutement et d'évolution de carrière de l'agent constatateur en matière d'environnement.

M. MAGNUS rappelle l'erratum, supprimant le 3ème alinéa dans l'échelle D7 « être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court », car on n'a pas besoin de cela pour être à l'échelle D7.

M.PERPETE précise que cela concerne spécifiquement l'agent constatateur en matière d'environnement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE comme suit les conditions de recrutement et d'évolution de carrière de l'agent constatateur en matière d'environnement, à insérer à l'annexe 2 du statut administratif :

Echelle D7 : recrutement
- *être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne*
- *âge minimum : 18 ans*
- *être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur*

- *avoir une expérience utile pour la fonction de cinq ans minimum au service d'une commune, d'une intercommunale ou d'un corps de police.*
- *avoir suivi une formation de minimum 30 heures auprès de la DPC (Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie)*
- *réussir un examen comportant :*
  une épreuve écrite : permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat ainsi que les matières suivantes (50 points) :
  - *résumé et commentaire d'une conférence sur un sujet d'ordre général*
  - *les incivilités environnementales*

  une épreuve orale : entretien permettant d'apprécier la culture générale du candidat et portant aussi sur la technique et la connaissance du métier (50 points)
  Minimum exigé pour chacune des épreuves : 5/10 des points.
  La cote requise pour l'ensemble des épreuves (écrite et orale) est de 6/10 des points.

Échelle D8 : évolution de carrière
Cette échelle est attribuée à l'agent constatateur en matière d'environnement, titulaire de l'échelle D7 d'agent constatateur en matière d'environnement, pour autant que soient remplies les conditions suivantes :
- *disposer d'une évaluation au moins positive*
- *compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D7 en qualité d'agent constatateur en matière d'environnement s'il (elle) n'a pas acquis de formation complémentaire*

OU

- *disposer d'une évaluation au moins positive*
- *compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D7 en qualité d'agent constatateur en matière d'environnement s'il (elle) a acquis une formation complémentaire.*

La présente délibération sera soumise à l'approbation des autorités de tutelle.

36. PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un « Service interne pour la prévention et la protection au travail » et fixation des conditions de recrutement et d'évolution de carrière du Conseiller en prévention.

M. PERPETE rappelle qu'il s'agit, comme exposé précédemment, de la création d'un SIPP avec les Echelles qui seraient applicables.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- *de créer au sein de l'administration communale d'Arlon, un « Service interne pour la prévention et la protection au travail » et de prévoir au cadre du personnel les emplois nécessaires au bon fonctionnement de ce service, soit 1,5 équivalent temps plein conseiller en prévention sur les 4 emplois temps plein d'agent technique existant au cadre du personnel technique.*

- *d'arrêter comme suit les conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion du conseiller en prévention, à insérer à l'annexe 2 du statut administratif:*

Echelle D7 : recrutement
- *être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne*
- *âge minimum : 18 ans*
- *être en possession d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire*

supérieur (E.T.S.S. ou C.T.S.S.) ou d'un titre technique au moins équivalent

- *avoir suivi la formation de conseiller en prévention niveau 2*
- *réussir un examen comportant:*
  une épreuve écrite permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat ainsi que les matières suivantes (50 points) :
  - *résumé et commentaire d'une conférence sur un sujet d'ordre général*
  - *connaissances techniques liées à la fonction*

  une épreuve orale : entretien permettant d'apprécier la culture générale du candidat et portant aussi sur la technique et la connaissance du métier (50 points)
  Minimum exigé pour chacune des épreuves : 5/10 des points.
  La cote requise pour l'ensemble des épreuves (écrite et orale) est de 6/10 des points.

Echelle D8 : évolution de carrière
Cette échelle est attribuée au conseiller en prévention, titulaire de l'échelle D7 de conseiller en prévention, pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- *disposer d'une évaluation au moins positive*
- *compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D7 en qualité de conseiller en prévention s'il (elle) n'a pas acquis de formation complémentaire*

OU

- *disposer d'une évaluation au moins positive*
- *compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D7 en qualité de conseiller en prévention s'il (elle) a acquis une formation complémentaire.*

Echelle D9 : promotion
Cette échelle s'applique au conseiller en prévention titulaire de l'échelle D8 de conseiller en prévention pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- *disposer d'une évaluation positive*
- *dompter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D8 en qualité de conseiller en prévention statutaire définitif*
- *réussir un examen d'accession.*

Echelle D10 : évolution de carrière
Cette échelle est attribuée au conseiller en prévention, titulaire de l'échelle D9 de conseiller en prévention, pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- *disposer d'une évaluation au moins positive*
- *compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D9 en qualité de conseiller en prévention s'il (elle) n'a pas acquis de formation complémentaire*

OU

- *disposer d'une évaluation au moins positive*
- *compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D9 en qualité de conseiller en prévention s'il (elle) a acquis une formation complémentaire.*

La présente délibération sera soumise pour approbation aux autorités de tutelle.

37. PERSONNEL COMMUNAL : Fixation des conditions de promotion et d'évolution de carrière du Chef de bureau technique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Arrêter comme suit les conditions de promotion au grade de chef de bureau technique, à insérer à l'annexe 2 du statut administratif :

Echelle A1 : promotion
Cette échelle est attribuée au titulaire de l'échelle D7, D8, D9 ou D10 pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- *disposer d'une évaluation au moins positive ;*
- *avoir acquis une formation spécifique à la fonction à exercer ;*
- *compter une ancienneté minimale de 4 ans dans l'échelle D7, D8, D9 ou D10*
- *réussir un examen de recrutement comportant :*
  une épreuve écrite : résumé et commentaire d'une conférence sur un sujet d'ordre général (30 points)
  une épreuve écrite portant sur les connaissances techniques liées à la fonction
  (30 points)
  une épreuve orale : entretien permettant d'apprécier la motivation et la maturité du candidat, et retour sur la 2ème épreuve écrite. (40 points)
  Minimum exigé pour chacune des épreuves : 5/10.
  Minimum exigé pour l'ensemble des épreuves : 6/10.

Echelle A2 : évolution de carrière
Cette échelle est attribuée au titulaire de l'échelle A1 de chef de bureau technique pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- *disposer d'une évaluation au moins positive ;*
- *compter une ancienneté minimale de 8 ans dans l'échelle A1 en qualité de chef de bureau technique ;*
- *avoir acquis une formation.*
  OU
- *disposer d'une évaluation positive ;*
- *compter une ancienneté minimale de 16 ans dans l'échelle A1 en qualité de chef de bureau technique si pas de formation.*

Décide d'insérer le texte suivant à l'annexe 3 du statut administratif relative à la formation :
Formation requise pour la promotion du personnel technique des échelles D7, D8, D9 ou D10 vers A1 chef de bureau technique :

- *20 périodes de rechercher et gestion d'aides et de subsides – montage de projet ;*
- *20 périodes spécifiques à la fonction.*

La présente délibération sera soumise à l'approbation des autorités de tutelle.

M. MAGNUS rappelle que le point d'urgence de Sofilux est retiré étant donné que le Collège souhaite d'abord rencontrer les gens de Sofilux pour avoir plus d'explications.

M. MEDINGER demande si cela ne posera pas de problème vis-à-vis de l'assemblée générale.

M. MAGNUS répond que non car la prochaine assemblée générale est le 20 juins, et le Conseil le 15 juin.

DEMANDE D'UN CONSEILLER COMMUNAL : Courrier de Mme Isabelle CHAMPLUVIER, relative à la création d'un parking P + R sur le site des ateliers SNCB de Stockem.

Mme CHAMPLUVIER dit que la SNCB va rencontrer l'ensemble des Bourgmestres de la Province pour préparer le nouveau plan de transport. Elle ajoute que c'est l'occasion de présenter le projet de parking de délestage au niveau du site de Stockem afin qu'il soit financé par la SNCB. Elle explique qu'en début de législature le Conseil avait évoqué l'importance de la création de ce parking de délestage et ensuite il y avait le projet d'acheter le site dans son ensemble pour en faire un « Tour et Taxis à l'Arlonaise ». Elle demande si la Ville d'Arlon va tenter d'obtenir le financement par la SNCB d'un parking de délestage, et à côté de cela pouvoir développer son futur projet pour l'autre partie du site.

M. MAGNUS répond que c'est en tout cas important pour le Collège d'avoir à cet endroit-là un parking de délestage car à Viville nous avons déjà un endroit qui a été rénové par la SNCB et où il y a un passage sous voie, c'est donc le bon endroit. Il rappelle que la SNCB va s'en aller environ au mois de septembre pour rejoindre les nouveaux ateliers à côté de la gare, en dessous de l'hôpital. Il ajoute que c'était vraiment une priorité du Collège de rencontrer le Ministre BAUSCH et le Secrétaire d'Etat GIRA et il pense qu'ils sont très intéressés et intéressants. Il explique que ce site a une certaine histoire et rappelle que l'année passée, un défilé de la Lux Fashion Week y a été organisé, et nous y avons par exemple constaté qu'il pleut à l'intérieur, qu'il y a des arbres qui commencent à pousser sur les façades. Il dit qu'il a un peu l'impression que si on ne fait rien on va vire la même histoire que celle qu'on a vécue à la rue Molitor. Il confirme que la Ville s'intéresse, mais pas nécessairement pour acheter le site étant donné les problèmes budgétaires, mais qu'on aimerait trouver un partenaire qui serait prêt à construire quelque chose avec nous. Il ajoute que nous avons réinvité la SNCB (M. Dupont, M. Hendrix et M. Bemelmans) et ils sont éventuellement vendeurs mais à des prix qui, pour l'instant, sont importants. Il précise aussi que c'est un site qui est probablement pollué et que les frais de pollution coûtent très cher et durent très longtemps. Lorsqu'ils sont venus la dernière fois on leur a demandé ce qu'ils voulaient garder pour le P + R, mais à ce jour nous n'avons pas de réponse précise de leur part. Il dit que la Ville n'est pas braquée sur le fait de l'acheter, mais voudrait que cela reste quelque chose, surtout si c'est à côté d'un park n'ride il serait intéressant de ne pas avoir à cet endroit-là un endroit complètement délaissé. Il tient également à remercier publiquement le Gouverneur qui s'implique dans ce dossier, il dit que nous l'avons reçu récemment et avons constaté que ce dossier de la mobilité était un élément important pour lui et il prend des contacts. Il termine en annonçant que nous avons reçu le 28 avril une lettre du Ministre Bellot. En effet ils sont tout à fait sensibilisés puisque d'après les études à l'horizon 2035 nous aurons encore 55% de frontaliers en plus. Il cite les gros points du courrier : Il nous parle de la déclaration conjointe des Gouverneurs belges et luxembourgeois. Il nous dit ceci : « Cette étude de potentiel à examiné la situation actuelle et future 2020 en terme de déplacement transfrontaliers et a conclu qu'un P + R à l'arrêt existant de Viville pourrait générer quelques 510 clients supplémentaires, nouveaux clients via un 'modal shift' et attirerait quelques 360 abonnés ». Cela lui fait plaisir qu'il cite Viville car il avait entendu toutes sortes de choses où on mettait Viville de côté alors que Viville avait quand même été mis dans le cadre du SMOT (l'étude de Mobilité Transfrontalière) comme étant l'endroit où il fallait faire ce P + R. En outre, il dit qu'à l'horizon 2020 on pourrait attendre 40 à 95 clients supplémentaires vu la croissance escomptée par le Grand-duché. Il cite un autre passage : « A l'heure actuelle, la SNCB réalise une étude de faisabilité portant notamment sur le lieu d'implantation, l'adaptation de l'offre de transport ». D'où cette réunion du 3 juin puisqu'il va falloir modifier le plan de transport. Il explique que cela veut dire qu'il faut convaincre non seulement les trains des CFL (les trains luxembourgeois) de faire les deux ou trois kilomètres en plus, mais il faut également convaincre la SNCB de permettre ce passage de ces quelques kilomètres, donc pour cela il

faut modifier le plan de transport. Il ajoute qu'ils proposent de discuter de la modification de ce plan de transport, et de le commencer en 2017. Il dit encore qu'afin de donner toute sa pertinence au park n'ride de Stockem/Viville, il lui paraît essentiel d'en inscrire la réalisation dans un projet concret de développement urbain réunissant plusieurs acteurs de la Mobilité tels que la Ville d'Arlon, la Maison Luxembourgeoise de la Mobilité et la SNCB ; il importe en effet qu'une concertation soit menée entre les différents parties prenantes en vue de replacer le développement de ce projet dans un contexte de mobilité globale et surtout d'en accélérer la mise en œuvre. Il explique ensuite que M. le Ministre Bellot invite également Joe Cornu, Administrateur délégué de la SNCB, à prendre contact avec ses services en vue d'accélérer l'aménagement de ce park n'ride. Il ajoute que le Gouverneur a déjà rencontré les Ministres Luxembourgeois et les Ministres Belges et il espère que toutes ces bonnes volontés réunies feront mener se projet à bien.

M. BALON précise que M. Bemelmans est à présent le Directeur pour tout le Sud-Est, donc l'adjoint direct de M. Dupont. Il ajoute que M. le Bourgmestre et lui-même iront le 3 juin dans un dossier qu'ils connaissent bien étant donné qu'il a été initié en 2001 par M. Henri BOSSELER, M. Raymond BIREN et lui-même. Il dit que nous sommes déjà quinze ans plus tard et que nous avons conservé un certain nombre de relais et il suppose que Benoît PIEDBOEUF qui est à maintenant membre délégué d'Etat Belge au Conseil d'Administration des CFL, prendra le même relais.

M. TURBANG intervient pour donner des nouvelles plus récentes, du 11 mai, en Commission de la Chambre au niveau Mobilité. Il explique que M. Piedboeuf a de nouveau interpellé M. le Ministre Bellot qui lui a répondu exactement ce qui vient d'être dit et a confirmé que l'étude de potentiel en termes de déplacements transfrontaliers était terminée et que la SNCB allait remettre son rapport dans les prochains jours.

DEMANDE D'UN CONSEILLER COMMUNAL : Courrier de M. Henri MANIGART concernant la réaffectation de l'ancien Hôtel du Nord.

M. MANIGART dit que jusqu'à présent nous n'avons pas eu d'information de la part du Collège communal au sujet de la réaffectation de l'ancien Hôtel du Nord et il propose de faire une étude pour évaluer la possibilité de créer un musée, notamment sur les meubles régionaux. Il précise que ce serait un endroit stratégique pour créer une activité à Arlon et il se trouverait à deux pas du Musée Archéologique et du Musée Gaspar.

M. MAGNUS remercie M. MANIGART pour son idée et ajoute que toutes les idées sont les bienvenues. Mais il tient à resituer ce projet dans le cadre de son contexte : Il rappelle que lors des fonds FEDER nous avions rentré un dossier pour la reconversion de l'ancien Palais de Justice et l'ancien Hôtel du Nord avec un budget global important (15.568.000 euros). Il ajoute que ces deux bâtiments sont évidement essentiels à la redynamisation du Centre-ville d'Arlon. Il parle ensuite de tout ce qui a été fait au Palais et au beau nombre d'activités qui s'y déroulent, avec visiblement un enthousiasme général des visiteurs qui se comptent par centaines. Il dit que si nous avions eu ces quinze millions, ils auraient pu avancer beaucoup plus vite dans la réflexion. Il insiste sur le fait que nous n'avons pas laissé tomber l'Hôtel du Nord. Il ajoute avoir demandé à Idélux de réfléchir encore sur l'ensemble de ce sujet et nous leur avons donné certaines idées. Ces idées ne sont pas des idées neuves, mais le budget ne permet pas tout. Il explique par exemple qu'ils auraient aimé relier les deux bâtiments par un ensemble vitré avec éventuellement un ascenseur. Il rappelle aussi qu'à l'Hôtel du Nord il y a un magnifique grenier qui d'après Idélux présente un développement de surface intéressant sous une très belle charpente. Il dit que le pôle événementiel qu'ils veulent y faire c'est une fonction Horeca à thématiser, un espace lié à des conférences, à des colloques, à des congrès avec des cabines de traduction (qui pourrait service à l'institution provinciale se trouvant tout près), mais aussi un espace dédié à la musique et aux concerts,

un espace modulable pour les exposition temporaires… Il rappelle l'exposition Matisse qui a attiré 5000 personnes. Il dit que ces événements artistiques viendrait renforcer l'attractivité touristique du Centre-ville en dépassant le cadre des bâtiments pour par exemple s'étendre sur la Place du Parc Léopold car une fois que le parking sera construit nous pourrons avoir des activités sur la Place et le Parc Léopold. Il y aurait aussi des locaux polyvalents, des espaces de réceptions avec dépendances qui pourront servir à toutes les associations. Voilà tout ce qui a été mis en avant au niveau des fonds FEDER, colloques, séminaires, congrès, évènements, … il ajoute que si là-dedans un musée pourrait éventuellement trouver sa place pourquoi pas. Il ajoute encore qu'on aurait par exemple pu imaginer le marché bio dans cet espace vitré… Il ajoute qu'il faut voir les bâtiments pour se rendre compte que ce n'est pas avec 100.000 euros que ce sera rénové, il dit qu'il faut plusieurs millions.

DEMANDE D'UN CONSEILLER COMMUNAL : Courrier de M. Romain GAUDRON concernant la délibération relative à la mise en place d'une consultation populaire relative à la construction d'un parking souterrain sous le parc Léopold.

M. GAUDRON attire l'attention sur le fait que ce n'est pas une question mais un projet de délibération, ce point est donc soumis au vote. Il rappelle que l'estimation du Collège est de cinq ou six millions d'euros mais sur base de plusieurs réalisations et sur des avis d'experts, il estime que le coût sera plus élevé et plutôt de l'ordre de huit millions. Il remercie Mme CHAMPLUVIER pour les recherches menées sur ces questions. Il explique que 8.000.000 d'euros cela fait quand même 273 euros par habitant qui seront financés entièrement sur fonds propres (par exemple pour une famille de quatre personnes c'est 1.100 euros qui vont êtres attribués à la réalisation de ce projet). Est-ce que chaque Arlonais a cette envie ? On avait évoqué le fait de pouvoir diversifier les investissements pour avoir une véritable politique de redynamisation du Centre-ville. Il rappelle qu'il faut tenir compte du coût de l'entretien du parking, avec les systèmes d'aérations, les systèmes anti-inondations et les ascenseurs qui ont un coût avancé. On peut aussi remarquer que le parking sous-terrain déjà présent à la Place Didier n'est qu'à de très rares occasions complet, la plupart du temps il n'est pas rempli simplement parce que s'il y a bien une attente de plus parkings à Arlon, il n'y a pas de demande pour plus de parkings sous-terrain. D'ailleurs même cette semaine alors que le parking était complètement ouvert durant la période de transition post-Cityparking, on a fait des relevés quotidiens trois fois par jours et le parking n'a à aucun moment été saturé, malgré la gratuité de celui-ci. Donc un projet de parking tel que celui-là, avec le coût qu'il va engendrer et le fait que cela ne répond pas aux attentes des Arlonais. Il explique qu'on a pu encore le voir dans une étude de l'Avenir du Luxembourg, montrant qu'à peine 35% parmi les répondants étaient intéressés. Il constate que beaucoup d'Arlonais s'interrogent sur ce projet, il a beaucoup de réactions depuis le dernier Conseil communal et c'est dans ce cadre-là qu'on solliciterait qu'il y ait une consultation populaire à l'initiative du Conseil communal sur ce projet vu que c'est une possibilité que nous offre le Code de la Démocratie Locale.

M. MAGNUS répond d'abord à M. GAUDRON que dans sa note il est indiqué que cela va coûter 10.000.000 d'euros. Si cela coûte 10.000.000 d'euros il ne croit pas que le Collège continuera dans cette voie-là. Il ajoute qu'ils ne sont pas fous. M. Magnus maintient que cela ne coûtera pas 10.000.000 d'euros. Pour répondre clairement il dit être vraiment étonné de l'attitude de M. Gaudron ainsi que du vote la fois dernière. Il rappelle qu'il a quand-même expliqué longuement que nous avions refusé le projet de la Place des Chasseurs Ardennais parce que c'était trop cher. C'est une deuxième preuve de l'intelligence du Collège en matière de chiffres et en matière d'investissements et de budget. Deuxièmement il est aussi étonné parce qu'on ne savait pas que cela allait provoquer un tel débat, d'autant plus que nous avions quand-même réfléchi et on s'était demandé quels étaient la position de la majorité et de l'opposition précédemment. Il revient sur la séance du 25

mars 2011 où M. LAMBERT et Mme CHAMPLUVIER étaient là, il rappelle qu'on parle de 209 emplacements sur deux étages et que M. LAMBERT et Mme CHAMPLUVIER ont posé des questions intelligentes. Il cite ensuite la décision de cette séance : « puis le Conseil communal à l'unanimité des 26 membres présents décident d'approuver les projets de parcs de stationnement et d'aménagement de surfaces présentées ». Il parle ensuite du 24 février 2012 il précise que Mme CHAMPLUVIER était toujours là et M. LAMBERT excusé). Il rappelle qu'on parle de giratoire sur la place Léopold et cite la décision : « Puis le Conseil communal à l'unanimité des 23 membres présents, approuve la modification de la voirie impliquant la mise en place de giratoire d'accès au parking sous-terrain au départ de la voirie communale». Le Permis Unique, rentré au SPW : « sollicite un PU pour construire sous l'espace Léopold un parking sous-terrain pour 209 places et réaliser un giratoire ». Il dit qu'aujourd'hui on veut réaliser ce qu'on ne pouvait pas faire à l'époque pour des raisons budgétaires et déplore ce 'non, on n'est plus d'accord et on va faire une consultation populaire' ! Il ajoute que nous ne travaillons pas comme cela, il rappelle à M. Gaudron qu'à l'époque ils ont dit oui. Il dit encore : « Vous dites non maintenant, sans doute après-demain quand ce sera fait vous direz 'c'est merveilleux' ». Il ajoute que de temps en temps, le monde politique doit avancer dans ce qu'il croit être bon pour la Ville et pas uniquement se baser, comme il trouve que c'est le cas avec la demande d'Ecolo, sur un aspect électoral. Il ajoute qu'ils l'ont montré avec les différents arguments, ce sont des arguments financiers, ils veulent faire peur aux gens.

Mme CHAMPLUVIER dit que la situation a changé, à l'époque il y avait la convention avec Cityparking qui payait la moitié du parking. Elle dit qu'à l'époque ils étaient coincés avec cette convention. Elle dit qu'on ne peut pas comparer la situation maintenant et cette époque-là.

M. MAGNUS lui demande si ce n'est alors qu'un aspect financier.

Mme CHAMPLUVIER répond que c'est surtout un aspect financier, que c'est beaucoup trop cher. Elle dit qu'il y a aussi les inconvénients des travaux.

M. MAGNUS répond qu'il y a trois ans nous avons aussi eu des problèmes de travaux.

Mme CHAMPLUVIER répond que les temps changent et qu'il faut pouvoir s'adapter.

M. BALON dit que ce n'est pas tout à fait juste de dire que Cityparking payait un étage. Il explique que la convention prévoyait que Cityparking échelonnais sur 27 années le coût du parking à partir des bénéfices engendrés. En 2011 il n'était déjà plus possible d'amortir le parking, d'autant plus que dans ce contrat de type LEONINE la Ville d'Arlon doit ajouter un peu d'argent pour équilibrer les comptes. En fait le parking allait se retrouver en grande partie à charge de fonds propres de la Ville d'Arlon, et ça c'était déjà connu en 2011, ce n'est pas un élément nouveau.

M. GAUDRON répond que ce qui est nouveau c'est que la convention avec Cityparking n'est plus. Il dot que nous n'avons donc plus la difficulté de devoir tenir nos engagements vis-à-vis de cette société. Il trouve que maintenant que nous avons cette liberté on pourrait revoir nos projets et profiter de cette occasion pour mettre de côté ce projet qui est dépassé. Il ajoute encore qu'ils invitent simplement le Collège à demander l'avis des Arlonais.

M. MAGNUS dit qu'on ne va pas continuer à débattre. Il y a d'autres arguments qu'il donnera en temps voulu. Il simplement qu'on vote sur ce point et il demande à la majorité de voter contre, même si une consultation populaire peut être sympathique. Il précise que cela va retarder beaucoup trop les choses et qu'on n'en a pas besoin. Il ajoute qu'il y a derrière des fonds FEDER excessivement importants et que nous ne devons prendre aucun risque.

M. SCHUSTER souhaite dire deux choses : Un, je suis partisan de la démocratie représentative, et je crois que nous sommes ici pour représenter les Arlonais qui ont voté pour nous. Deux, l'article 1141 du Code de la Démocratie Locale dit qu'on 'peut' et non pas 'devoir'. Troisièmement un référendum ou une consultation populaire qui n'est pas contraignante, pour lui cela ne sert à rien, il dit que c'est comme si on avait un code de la route où il n'y a pas de sanction. Quatrièmement il dit ne pas voir le coût de cette consultation dans la note de M GAUDRON.

URGENCE :INTERCOMMUNALE ORES Assets: approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 23 juin 2016.

Décide d'approuver, tous les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 23 juin 2016 de l'Intercommunale ORES ASSETS :

1) Apport en nature de la commune de Frasnes-les-Anvaing-Présentation des rapports du Conseil d'administration et du réviseur et prise d'acte de l'apport en nature par acte authentique
2) Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
- Présentation des comptes statutaires et consolidés BGAAP
- Présentation du rapport du réviseur
- Approbation des comptes annuels d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2015 des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférents.
3) Décharge aux administrateurs pour l'année 2015.
4) Décharge aux réviseurs pour l'année 2015.
5) Rapport annuel 2015
6) Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés
7) Nominations statutaires.
-Nomination du réviseur d'entreprise pour les exercices 2017-2019 et fixation de ses émoluments.
-Prise d'acte des démissions et nominations définitives.

• De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
• De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.
Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures et cinquante minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, *Le Bourgmestre-Président,*

Ph. DEFRANCE *V. MAGNUS*